

CREAI-ORS

OCCITANIE



GEM de la Lozère

Évaluation du projet « Cité-Cap ! Tremplin vers le sport, la culture et les loisirs »

RAPPORT FINAL

Inca RUIZ, conseillère technique

Nathalie MARTINEZ, conseillère technique

Hafid BOULAHTOUF, assistant d'études

Mai 2019

CREAI-ORS Occitanie

BP 35567 – ZAC de Tournezy – 135 allée Sacha Guitry – 34072 MONTPELLIER Cedex 3

☎ 04 67 69 25 03 – Fax : 04 67 47 12 49 – Email : accueil@creaiors-occitanie.fr – Site : www.creaiorslr.fr

Sommaire

INTRODUCTION.....	1
1. L'EXPERIMENTATION.....	2
1.1. PORTEUR DE PROJET	2
1.2. OBJECTIFS INITIAUX DU PROJET ET NATURE DE L'ACTION EXPERIMENTEE	2
1.2.1. Objectifs initiaux du projet.....	2
1.2.2. Périmètre du projet.....	3
1.2.3. Gouvernance du projet	4
1.2.4. Moyens humains.....	4
1.2.5. Action expérimentée.....	4
1.2.6. Philosophie et valeurs portées par le projet « Cité Cap! » !	5
1.3. METHODE DE L'EVALUATION	5
1.3.1. Nature de l'évaluateur.....	5
1.3.2. Principaux éléments méthodologiques de l'évaluation externe	6
1.3.3. Outils élaborés pour suivre le projet et l'évaluer	8
1.3.4. Calendrier de l'évaluation	9
2. RESULTATS OBTENUS	10
2.1. ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE DES PERSONNES : LES DIFFERENTES ETAPES DU DISPOSITIF « CITE CAP! ».....	10
2.2. BENEFICIAIRES ACCOMPAGNES PAR L'EXPERIMENTATION	11
2.2.1. Bénéficiaires directs.....	11
2.2.2. Personnes indirectement bénéficiaires.....	16
2.2.2.1. Les partenaires-relais.....	18
2.2.2.2. Les associations sportives, culturelles ou de loisirs	18
2.2.2.3. Les acteurs-partenaires sensibilisés par une présentation du dispositif « Cité Cap! »	18
2.2.3. Adhésion du public ciblé au dispositif	19
2.3. EFFETS DU PROJET « CITE CAP! »	24
2.3.1. Sur le public bénéficiaire	24
2.3.2. Sur la dynamique partenariale.....	26
3. BILAN DES DEUX PREMIERES ANNEES DU PROJET	28
3.1. FORCES/FAIBLES ET OPPORTUNITES/RISQUES.....	28
3.2. ANALYSE CRITIQUE DU PROJET	29
4. PROPOSITIONS ET PISTE DE PLAN D'ACTIONS POUR LA POURSUITE DU PROJET ET POUR SA TRANSFERABILITE	30
4.1. EN CAS DE POURSUITE DU PROJET	30
4.2. EN CAS DE TRANSFERABILITE.....	31
5. ANNEXES	32
ANNEXE 1 : FICHE DE SUIVI DES BENEFICIAIRES DE « CITE CAP ! » VERSION DU 11/10/2018	32
ANNEXE 2 : FICHE DE SUIVI DES ACTIONS REALISEES PAR « CITE CAP ! » VERSION DU 11/10/2018	37
ANNEXE 3 : LISTE DES ASSOCIATIONS CONTACTEES PAR « CITE CAP! » POUR L'INCLUSION D'UN BENEFICIAIRE DANS LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITE – PLUSIEURS POUR UN MEME BENEFICIAIRE.....	39
ANNEXE 4 : LISTE DES STRUCTURES/PARTENAIRES AYANT PARTICIPE A UNE INFORMATION/SENSIBILISATION (PRESENTATION DU DISPOSITIF)	40
ANNEXE 5 : LISTE DES STRUCTURES/PARTENAIRES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE	41
ANNEXE 6 : FICHE DE POSTE DU CHARGE DE MISSION DE « CITE CAP ! »	42

Introduction

La Lozère a retenu l'accès des personnes en situation de vulnérabilité à des activités choisies de loisirs, sportives ou culturelles dans le milieu ordinaire comme un des axes à développer dans le département. En effet, le schéma départemental des solidarités 2013-2017 global et transversal a pris en compte cet enjeu dans l'un de ses axes d'orientation, l'axe 4 « Prévention des situations à risque pour les usagers ».

Suite à un diagnostic réalisé en 2013 ayant permis de recenser des besoins, le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) de la Lozère (le porteur du dispositif « Cité Cap! »), la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP de la Lozère) (co-porteur du projet) et l'ensemble des acteurs partenaires ont souhaité mettre en place un dispositif permettant de favoriser l'accès des personnes en situation de handicap à des activités de loisirs, sportives ou culturelles choisies dans le milieu ordinaire : le dispositif « Cité Cap! » est ainsi le produit d'une réflexion commune.

Une demande de financement auprès de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) lors de l'appel à projet (AAP) thématique intitulé « *Améliorer l'accès des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie à des activités de loisirs choisies* » a été déposée avec succès en avril 2016 par le GEM de la Lozère, permettant de développer activement sur trente-deux mois les démarches envisagées pour améliorer l'accès à des activités sportives, culturelles ou de loisirs choisies en milieu ordinaire des personnes en situation de vulnérabilité.

Les besoins relevés dans le département de la Lozère correspondent aux axes développés dans les politiques publiques nationales et départementales, ce qui conforte la volonté des partenaires d'agir dans ce domaine. À ce titre, au niveau national, le ministère chargé des Sports et le pôle national sport et handicap ont validé la démarche et soutiennent le projet « Cité Cap! » (soutien réaffirmé par le Pôle Ressources National Sport et Handicaps présent lors du 1^{er} comité de pilotage le 4 octobre 2017). Ce projet est le seul de ce genre dans la région Occitanie, ce qui en fait un territoire « pilote ». L'objectif est de l'expérimenter en Lozère et de pouvoir l'« exporter » vers d'autres territoires ayant des problématiques similaires contextuelles.

S'appuyant sur les dispositifs existants et les liens importants de partenariat tissés en Lozère, ce projet porté par le GEM de la Lozère avec le soutien de la DDCSPP de la Lozère a l'ambition de mettre en place un dispositif permettant d'accompagner et de soutenir les personnes en situation de vulnérabilité vers une pratique d'une activité choisie dans le milieu ordinaire et non une pratique cloisonnée des pratiquants valides entre eux et des pratiquants non valides entre eux.

Ce dispositif permet d'offrir une dimension supplémentaire aux champs déjà investis par le département de la Lozère dans le développement du lien social par l'action culturelle, l'accès aux loisirs pour prévenir et lutter contre l'isolement des personnes en situation de vulnérabilité (mission principale du GEM de la Lozère). « *Cité Cap!* » *ce doit être un vecteur de participation citoyenne à la vie de la cité pour des personnes en situation d'isolement ou de désocialisation* ».

1. L'expérimentation

1.1. Porteur de projet

Le GEM de la Lozère, pour assurer le portage de ce projet, s'appuie sur son expérience et son réseau en raison :

- de son objectif principal de rassembler ses adhérents, personnes en souffrance psychique pour s'entraider, prévenir, et lutter contre l'isolement ;
- d'être une association (Loi 1901) ouverte sur la cité favorisant l'accès à la citoyenneté et le développement du lien social par l'action culturelle, l'accès aux temps libres et aux loisirs ;
- de sa gouvernance associative où ses adhérents sont impliqués dans toutes les instances décisionnelles ;
- de son réseau de partenaires travaillant dans tous les types de handicap (accompagnement social des personnes, inclusion sociale, secteur médico-social et secteur sanitaire).

1.2. Objectifs initiaux du projet et nature de l'action expérimentée

1.2.1. Objectifs initiaux du projet

L'objectif principal du projet est de permettre l'accompagnement individualisé des personnes en situation de vulnérabilité dans leur projet de pratique d'une activité (sportive, culturelle ou de loisirs) du droit commun.

Les objectifs opérationnels :

Prendre en compte le projet individuel de la personne sur son envie et son projet de pratique d'une activité sportive, culturelle ou de loisirs. Identifier et évaluer la faisabilité de l'action à mener

Favoriser l'inclusion par le secteur associatif

Former, sensibiliser pour faire évoluer les représentations des professionnels sur le handicap

Les publics ciblés par l'expérimentation :

⇒ Bénéficiaires directs

- Tous âges : enfants et adultes
- En situation de vulnérabilité qui résulte :
 - d'un handicap reconnu ou pas (au sens d'une altération physique, psychique ou sensorielle)
 - d'une fragilité psycho-sociale (isolement¹)
 - d'une perte d'autonomie (personnes âgées...)
- Vivant à domicile ou en établissement médicosocial

⇒ Bénéficiaires indirectement ciblés : actions de sensibilisation/formation auprès des acteurs concernés du département (et tout particulièrement du milieu associatif, des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)).



¹ Définition d'une personne en situation d'isolement : sont considérées comme isolées objectivement les personnes ne rencontrant et passant du temps avec d'autres personnes que très rarement (quelques fois dans l'année voire jamais), quels que soient les réseaux de sociabilité (famille, amis, voisins, vie associative et professionnelle) – Source : Les solitudes en France – 2016, L'observatoire, Fondation de France.

1.2.2. Périmètre du projet

Le territoire couvert par ce projet est formé par le département de la Lozère, composé de onze établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). La population est répartie dans 5 bassins de vie, autour des villes les plus importantes : Mende, Florac, Saint Chély d'Apcher, Langogne, Marvejols. L'organisation territoriale présente des disparités entre le nord et le sud du département. Le secteur cévenol (au sud du département) connaît des difficultés plus prononcées au niveau des déplacements et de l'accès aux services.

Le département de la Lozère est le moins peuplé de France (76 400 habitants au 1^{er} janvier 2016). C'est un territoire de moyenne montagne (l'intégralité des communes est concernée par la Loi Montagne) qui se caractérise par des inconvénients relatifs :

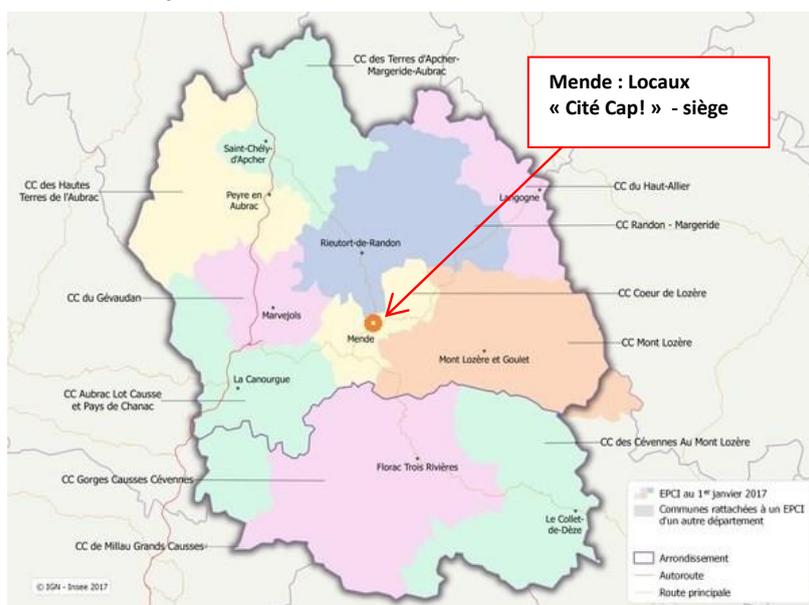
- aux déplacements (émiettement de la population : 15 habitants au km², conditions météorologiques, configuration géographique montagnarde...),
- à son isolement (éloignement par rapport aux grands centres urbains,...),
- à la précarité de la population (retraités du milieu agricole, familles monoparentales...).

Il bénéficie d'un secteur tertiaire dynamique (le secteur médico-social est le premier employeur du département) et d'une attractivité touristique.

La Lozère est traditionnellement et historiquement une terre d'accueil des personnes en situation de handicap. Le nombre d'allocataires de l'AAH en Lozère est de 2 590 personnes en 2017. Le taux d'allocataires de l'AAH (70,9 allocataires pour 1 000 personnes âgées de 20 à 59 ans) est 1,6 fois plus élevé que celui observé en Occitanie (43,2 pour 1 000).

Concernant le public adulte, le département compte près d'une trentaine d'établissements médicosociaux avec hébergement proposant 1 590 places, six établissements et services d'aide par le travail (ESAT) avec 531 places, un SAVS et un SAMSAH.

Carte 1 : Le département de la Lozère et ses 11 EPCI



Sources : Ministère de l'Intérieur, base nationale sur l'intercommunalité ; Insee, code officiel géographique au 1^{er} janvier 2017

1.2.3. Gouvernance du projet

Le dispositif est animé et piloté par deux instances :

⇒ **Un groupe de pilotage (copil) composé des membres suivants** : « Cité Cap! », Caisse Commune de Sécurité Sociale de la Lozère (CCSS 48), Conseil départemental de la Lozère (CD 48), DDCSPP de la Lozère, GEM de la Lozère, Maison de l'autonomie de la Lozère (MDA 48), Résidences Lozériennes d'Olt et CREAI-ORS Occitanie.

⇒ **Une équipe projet** : « Cité Cap! », GEM de la Lozère et DDCSPP. Son rôle est de faire des suggestions pour déployer ou réajuster le projet et de proposer des pistes d'améliorations au comité de pilotage.

1.2.4. Moyens humains

Un chargé de mission a été recruté sur un temps plein pour coordonner le projet, le mettre en place, développer le réseau de partenaires et faire les accompagnements individualisés auprès des personnes concernées. Il a une formation d'éducateur sportif complétée par des formations lui permettant d'accompagner tout type de handicap (TSA, handicap psychique, moteurs...). Ces expériences antérieures étaient dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap dans un établissement médicosocial en Lozère. Il a une bonne connaissance du département et de son réseau d'acteurs-partenaires (Cf. Annexe 6 - fiche de poste).

1.2.5. Action expérimentée

Les besoins, auxquels le dispositif « Cité Cap! » répond, ont été identifiés par des éléments remontés du terrain et une réflexion menée depuis plus de cinq ans par les différents acteurs œuvrant auprès des personnes en situation de handicap et dans le milieu associatif « ordinaire ».

Cette volonté de mettre en place un projet expérimental en Occitanie, sous la forme d'un dispositif novateur qui propose un accompagnement individualisé vers des activités du droit commun, repose sur différents constats effectués par le porteur de projet et l'ensemble des acteurs du département. Ceux-ci peuvent être résumés comme suit :

- un nombre important d'établissements spécialisés sur le département dédiés à l'accompagnement d'adultes en situation de handicap qui proposent en interne du sport adapté. Ces établissements disposent le plus souvent d'un éducateur sportif diplômé et d'une association sportive affiliée à la Fédération Française du Sport Adapté. Mais en dehors des murs de ces établissements, l'accès à des activités du droit commun reste difficile pour les personnes en situation de handicap ;
- une absence (ou voire très peu) de pratique de loisirs ou d'activités sportives et culturelles pour des personnes repérées comme « isolées », « éloignées » de cette offre. Ce sont des personnes en situation de vulnérabilité qui ne résident pas dans des établissements, qui ne travaillent pas dans des ESAT et qui ne sont accompagnées par aucun dispositif ou voire très peu. Les freins constatés reposent le plus souvent sur des démarches individuelles vécues comme compliquées par les personnes concernées et qui ne sont soldées le plus souvent par des échecs ;

- un manque d'informations, des représentations « *erronées* » ou des craintes du secteur associatif par rapport aux différentes formes de handicap et d'identification des freins réels. Un exemple² : des structures d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) accueillent peu d'enfants en situation de handicap. La raison principale évoquée est le manque d'accessibilité de leurs locaux sans prendre en compte le fait qu'il existe des formes de handicap ne nécessitant pas forcément d'aménagement particulier dans ce domaine.

1.2.6. Philosophie et valeurs portées par le projet « Cité Cap! » ! »

Elles s'appuient sur :

- la neutralité du porteur de projet (le GEM de la Lozère) favorisant l'accès à la citoyenneté ;
- la souplesse et la modularité du projet « Cité Cap! » permettant des accompagnements individualisés et renforcés ;
- les besoins et les attentes des personnes concernées, de leur motivation en lien direct avec les recommandations de l'ANESM, et en conformité avec le décret du 15 mai 2007 ;
- la participation des personnes concernées et leur libre choix (aucune contrainte d'adhérer) ;
- l'accès à la citoyenneté, la responsabilisation, l'autonomie des personnes en situation de handicap, en adéquation avec la loi de février 2005.

La philosophie et les valeurs portées par le projet « Cité Cap! » garantissent la qualité des accompagnements individualisés et participent à du « cousu main ».

1.3. Méthode de l'évaluation

1.3.1. Nature de l'évaluateur

Dans le cadre de l'appel à projets thématique intitulé « *Améliorer l'accès des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie à des activités de loisirs choisies* » lancé par la CNSA en avril 2016, la réalisation d'une évaluation interne ou externe était demandée pour mesurer l'efficacité du projet et pour apprécier les éléments en faveur d'une transférabilité à d'autres départements qui rencontrent les mêmes problématiques : ruralité, difficultés sociales, accessibilité et éloignement géographique. Le choix du GEM de la Lozère a porté sur une évaluation externe qui a été confiée au CREA-ORS Occitanie en avril 2017.

Le CREA-ORS Occitanie a été impliqué dès le démarrage du projet afin de construire la méthodologie, un référentiel d'évaluation et les outils nécessaires pour suivre, pendant deux ans, la mise en place du projet et son déploiement.

Dans ce contexte, le CREA-ORS Occitanie a mis à disposition ses compétences en matière d'évaluation et accompagnement des actions et politiques publiques de santé et d'inclusion.

Il a été rappelé à l'équipe projet et au chargé de mission tout le long de l'évaluation que c'est un outil pour mesurer et conduire le changement. Elle permet de se poser des questions sur le projet et essayer d'y répondre grâce à la mise en place d'outils d'évaluation.

² Source : DDCSPP de la Lozère, Enquête Sport, Loisirs et Handicap auprès des Accueils de mineurs sans hébergement – Année 2013.

1.3.2. Principaux éléments méthodologiques de l'évaluation externe

La méthodologie proposée par le CREA-ORS Occitanie pour évaluer le projet expérimental « Cité Cap! » repose sur les principes suivants :

- ⇒ une évaluation à la fois qualitative et quantitative ;
- ⇒ une évaluation qui, au moyen de critères explicites, prend en compte la pluralité des missions du projet « Cité Cap! ». C'est pour cette raison que l'évaluation se décline selon trois critères en conformité avec les trois missions du projet « Cité Cap! » ;
- ⇒ une évaluation qui, pour chaque critère, s'appuie sur des faits observables ;

De manière transversale, une analyse des résultats du projet « Cité Cap! » est effectuée et porte sur l'analyse de la pertinence, la cohérence de l'expérimentation et sa transférabilité vers d'autres territoires.

La méthode d'évaluation proposée ci-après a été construite à partir de deux grands domaines de questionnement :



Domaine 1 : Quels sont les efforts et les moyens déployés par l'équipe projet de Cité-Cap pour piloter l'expérimentation (ressources mobilisées, actions développées) et atteindre les personnes concernées ? *Quelle articulation avec les enjeux et orientations des acteurs professionnels, institutionnels ? Avec les modalités existantes d'accès et d'accompagnement ? En quoi et comment le pilotage de l'expérience, ses échéances et ses choix méthodologiques ont permis la progression de la démarche, la mobilisation et la coordination des acteurs et la satisfaction des besoins et attentes de la population cible ?*

Domaine 2 : Quels sont les effets produits par l'expérimentation ? *Comment les personnes bénéficiaires ont-elles été associées au projet ? Quelle prise en compte de la parole des personnes concernées et de leurs proches dans l'appréciation du résultat ? Quels sont les effets induits par l'expérimentation ?*

La méthodologie s'est déclinée selon trois axes de travail en conformité avec les trois missions du projet « Cité Cap! » :

Axes de travail	Objets de l'évaluation
⇒AXE 1 : Suivre la mise en place des accompagnements individualisés des personnes et de leur inclusion dans les activités choisies du droit commun – repérer les freins et les leviers, les effets induits...	<ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluer les besoins des personnes au départ 2. Mesurer les effets induits du dispositif sur la situation des personnes 3. Repérer les facteurs facilitant l'adhésion des personnes à une activité 4. Repérer les structures relais qui orientent les personnes
⇒AXE 2 : Analyser le développement des actions de sensibilisation/formation du secteur associatif afin de faciliter l'inclusion – Suivre l'évolution des représentations...	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en évidence les facteurs favorisant l'inclusion de personnes en situation de vulnérabilité dans le milieu associatif sportif, culturel ou de loisirs. 2. Mesurer l'évolution des représentations du milieu associatif sportif, culturel ou de loisirs
⇒AXE 3 : Evaluer la mise en place du projet, sa coordination, son pilotage et son déploiement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Valoriser toute la partie coordination et le pilotage de l'expérimentation 2. Mettre en évidence les facteurs clés de réussite d'un tel projet pour sa transférabilité
Axe transversal	Analyser la pertinence et la cohérence de l'expérimentation, établir des conclusions et des recommandations en termes de transférabilité

Cinq indicateurs ont été suivis tout au long de l'évaluation permettant de mesurer quantitativement les effets du dispositif. Ces indicateurs ont été complétés par des éléments quantitatifs et qualitatifs (entretiens auprès des personnes concernées et des acteurs, enquêtes par questionnaire auprès des personnes concernées en FALC et auprès des partenaires...).

Libellé de l'indicateur	Descriptif
Taux d'engagement des personnes accompagnées dans le dispositif	Nombre de personnes ayant suivi un ou plusieurs accompagnements individualisés parmi les personnes ayant établi un premier contact
Taux de personnes ayant adhéré à l'activité choisie	Nombre de personnes qui sont allées jusqu'au bout de l'accompagnement et qui ont adhéré à une activité en fin d'accompagnement (cotisation, carte d'abonnement...)
Taux de personnes « mobilisées » dans la pratique d'une activité	Nombre de personnes qui initient ou reprennent une activité sportive, culturelle ou de loisirs parmi les personnes ayant suivi un ou plusieurs accompagnements individualisés
Taux d'accompagnement « positif »	Nombre de personnes ayant adhéré à une activité et qui ont poursuivi cette démarche quelques mois après leur adhésion parmi les personnes ayant adhéré à une activité
Taux d'« abandons »	Nombre de personnes qui ont arrêté en cours d'accompagnement pour des problématiques personnelles parmi les personnes ayant suivi un ou plusieurs accompagnements individualisés

1.3.3. Outils élaborés pour suivre le projet et l'évaluer

Pour chaque axe de travail, des outils de suivi ont été développés et mis en place

	Outils élaborés	Objets fixés	Modalités
AXE 1 : Suivre la mise en place des accompagnements individualisés des personnes et de leur inclusion dans les activités choisies du droit commun	Une fiche de suivi des bénéficiaires directs (Cf. Annexe 1)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La personne est orientée par quel partenaire ou quelle structure ? ▪ Pratiquait-elle auparavant une activité physique, culturelle ou de loisirs ? ▪ Sur quoi reposent les besoins de la personne : rompre l'isolement, rencontrer d'autres personnes (et non des pairs), sortir de chez soi, ... ▪ Quel est le niveau de motivation de la personne ? ▪ Adhésion effective à un club ou une association (est-ce qu'elle se poursuit dans le temps ?) 	Un outil en ligne a été développé permettant au chargé de mission de saisir au fur et à mesure les informations de suivi des accompagnements individualisés réalisés auprès des personnes concernées.
	Une enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires directs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quel est le niveau de satisfaction des personnes ? ▪ Quels sont les effets induits du dispositif sur la situation des personnes ? 	Un questionnaire de satisfaction élaboré en FALC a été remis à chaque bénéficiaire par le chargé de mission en main propre avec une enveloppe retour préimprimée.
	Une évaluation qualitative	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recueillir le point de vue des personnes concernées et les effets induits sur leur situation 	Des entretiens individuels semi-directifs ont été réalisés auprès d'une dizaine de bénéficiaires volontaires.
	Une cartographie partenariale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivre le travail partenarial et son évolution dans le cadre des accompagnements individualisés 	Une cartographie des partenaires a été effectuée au démarrage du projet (T0), à 12 mois d'activité du projet (T1) et en fin d'évaluation (T2).
AXE 2 : Evaluer le développement des actions de sensibilisation/formation du secteur associatif	Une fiche de suivi des accompagnements mis en place, des actions (Cf. Annexe 2)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quand ? Comment ? Pour qui ? ▪ Avec quel partenaire/association sportive, culturelle ou de loisirs ? ▪ Quels besoins repérés en amont ? ▪ Quelles réponses apportées ? ▪ Quels sont les freins repérés en amont ? Quels freins ont été levés ? ▪ Les objectifs atteints ? ▪ Les difficultés rencontrées ? ▪ Les facteurs facilitants ? 	Un outil en ligne a été développé permettant au chargé de mission de renseigner les informations au fur et à mesure des actions mises en place.
	Une évaluation qualitative auprès d'acteurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recueillir le point de vue des partenaires associatifs et institutionnels, de l'équipe projet, du chargé de mission (niveau de satisfaction, évolution des représentations, effets induits...) 	Des entretiens individuels semi-directifs ont été réalisés auprès des partenaires (partenaires, membres du comité de pilotage...) Une enquête en ligne a été réalisée auprès des acteurs-partenaires.

	Outils élaborés	Objectifs visés	Modalités
AXE 3 : Evaluer la mise en place du projet	Fiche de suivi de l'ensemble des actions de coordination	Mesurer les temps de réunion, séances de travail, communication, présentation du projet aux partenaires, ...	Un outil en ligne (commun à celui développé pour l'axe 2) a été développé permettant au chargé de mission de renseigner les informations au fur et à mesure des actions de pilotage du projet mises en place.
	Fiche de poste du chargé de mission (Cf. Annexe 6)	Élaborer une fiche de poste du chargé de mission	Un entretien individuel a été réalisé auprès du chargé de mission.

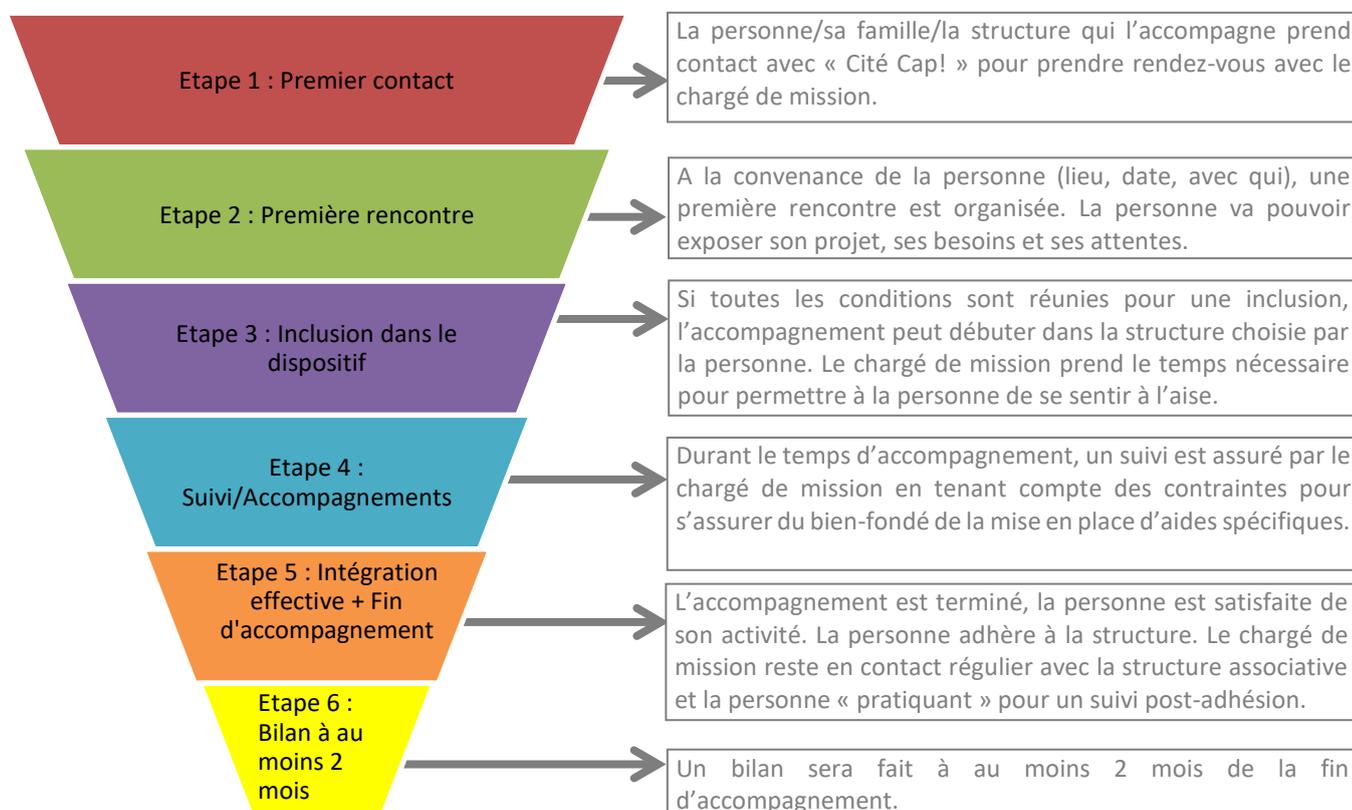
1.3.4. Calendrier de l'évaluation

○ Démarrage du projet	Avril 2017
○ Présentation de la méthodologie – 1 ^{er} comité de pilotage (Copil 1)	4 octobre 2017
○ Élaboration du référentiel d'évaluation	oct. à déc. 2017
○ Livrable 1 : référentiel d'évaluation	Décembre 2017
○ Recueil des informations	Janvier à juin 2018
○ Analyse – Consolidation des informations recueillies.....	Juin 2018
○ Présentation de résultats intermédiaires – Copil 2.....	29 juin 2018
○ Livrable 2 : rapport intermédiaire	Fin juin 2018
○ Recueil des informations (enquêtes par questionnaire et entretiens individuels...)	Juill. à déc. 2018
○ Recueil des informations	Janvier à juin 2018
○ .. Présentation de résultats intermédiaires – Copil 3.....	15 mars 2019
○ Analyse et rédaction du rapport final d'évaluation	Avril 2019
○ Livrable 3 : rapport final	Avril-mai 2019

2. Résultats obtenus

2.1. Accompagnement individualisé des personnes : les différentes étapes du dispositif « Cité Cap! »

Figure 1 : Processus d'accompagnement individualisé selon le projet de la personne mis en place par le dispositif « Cité Cap! » Du premier contact à l'adhésion effective dans une pratique d'activité



Parallèlement, les accompagnements individualisés c'est-à-dire l'inclusion dans le dispositif « Cité Cap! » s'appuient sur des actions de sensibilisation et de formation dispensée par le chargé de mission du projet permettant de faire évoluer les pratiques et les représentations des professionnels du secteur associatif.

Toutes les personnes rencontrées une première fois (étape 2) n'arrivent pas forcément jusqu'à l'étape 5 par choix de la personne. Au bout de 24 mois de mise en place de ce dispositif, on peut faire le constat suivant : il y a des personnes qui ne souhaitent pas s'inscrire dans une pratique régulière d'activité. L'objectif initial du projet mérite d'évoluer pour permettre de prendre en compte ces besoins et d'être réajusté.

À tout moment, le choix de la personne accompagnée est entendu et respecté. Les bénéficiaires interviewés (7 personnes) sont unanimes quant à l'écoute, au suivi et au soutien du chargé de mission de « Cité Cap! ». De façon récurrente, ils indiquent qu'il « est à l'écoute » de chacun, « présent et pas uniquement de façon physique ».

2.2. Bénéficiaires accompagnés par l'expérimentation

2.2.1. Bénéficiaires directs

Les bénéficiaires directs sont les personnes ayant eu au moins un premier contact avec le chargé de mission de « Cité Cap! » : ce sont 50 personnes concernées en deux ans d'activités du projet dont 26 en 2017, 23 en 2018 et un en janvier 2019.

La quasi-totalité des personnes (49/50) a rencontré une première fois le chargé de mission du dispositif pour échanger sur leurs besoins, leurs attentes et leur projet de pratique d'une activité sportive, culturelle ou de loisirs.

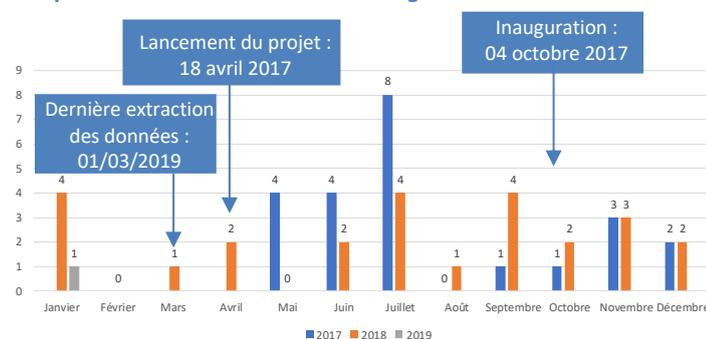
Une fois la première rencontre effectuée, trois groupes se distinguent :

- Groupe 1 « En cours » : personnes en cours d'accompagnement ;
- Groupe 2 « Abandon » : personnes n'ayant pas poursuivi la démarche d'accompagnement après la première rencontre ou ayant arrêté en cours d'accompagnement ;
- Groupe 3 « Adhésion » : personnes ayant poursuivi la démarche proposée jusqu'au bout et ayant souscrit à une adhésion à l'activité choisie (cotisation, abonnement...).

Au 1er mars 2019, 30 personnes ont eu au moins un accompagnement individualisé par le chargé de mission de « Cité Cap! ». Pour 18 bénéficiaires, leur accompagnement individualisé s'est terminé en raison d'une adhésion effective dans l'activité choisie par la personne.

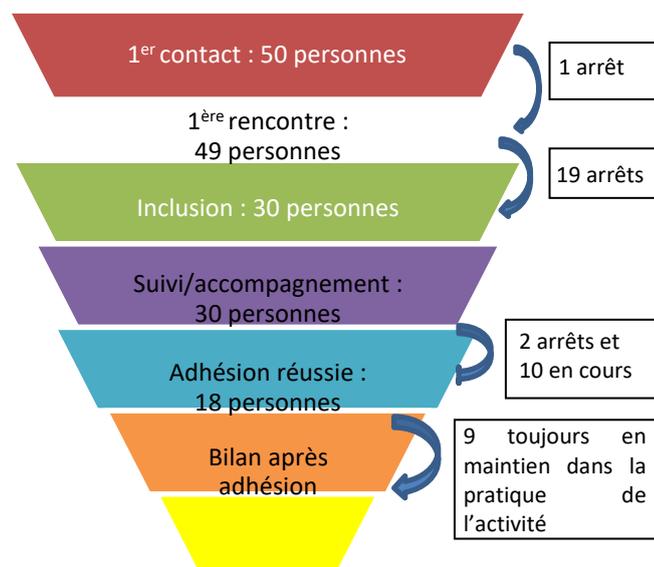
Deux personnes ont arrêté en cours d'inclusion parmi les 30 personnes accompagnées individuellement par « Cité Cap! » (près de 1 bénéficiaire sur 15).

Figure 2 : Nombre de bénéficiaires selon leur date de leur première rencontre avec le chargé de mission



Source : « Cité Cap! », suivi des bénéficiaires, extraction des données au 01/03/2019
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Figure 3 : Nombre de bénéficiaires selon leur situation d'accompagnement au 01/03/2019



Source : « Cité Cap! », suivi des bénéficiaires, extraction des données au 01/03/2019
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

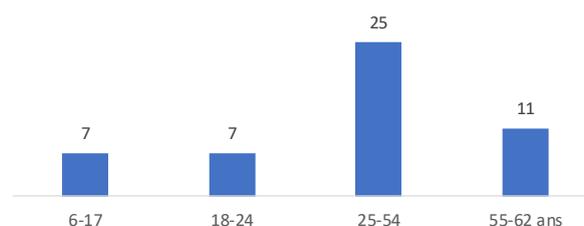
Indicateurs de suivi :

- Taux d'engagement = 30/50 soit 6/10
- Taux d'adhésions réussies = 18/30
- Taux de personnes qui « initient ou reprennent » une activité : 15/30
- Taux d'accompagnement « positif » = 9/18 près de 1/2
- Taux d'abandons ou perdus de vue pendant l'accompagnement = 2/30 soit 1/15

Les éléments de caractérisation des bénéficiaires directs au 1^{er} mars 2019 sont les suivants :

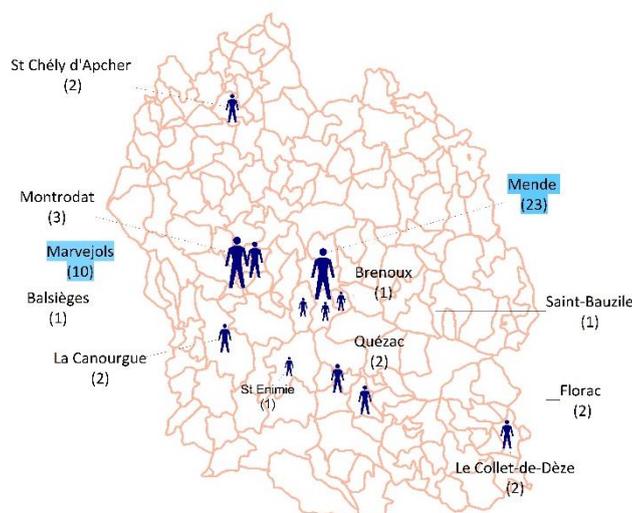
Qui sont-ils ?	<p>→ 34 hommes et 16 femmes ;</p> <p>→ Age moyen : 37,5 ans ± 2,3 ans (le plus jeune a 6 ans et le plus âgé a 62 ans) ;</p> <p>→ 23 personnes/50 domiciliés sur Mende et 10/50 sur Marvejols ;</p> <p>→ 23 personnes/50 vivant seules et 17/50 chez leurs parents ou un membre de leur famille ;</p> <p>→ 33 personnes/50 bénéficiaires de l'AAEH ou l'AAH et 10/50 allocataires du RSA ;</p> <p>→ 43/50 en situation de handicap ;</p>
Quels sont leurs besoins ?	<p>→ 30 personnes/50 orientées vers le dispositif « Cité Cap! » par un partenaire ;</p> <p>→ 34 personnes/49 souhaitent pratiquer une activité sportive, 20/49 venir prendre des renseignements, 19/49 pratiquer une activité de loisirs ou culturelle et 4/49 découvrir une activité ;</p> <p>→ 19 personnes/49 ont une idée précise de l'activité qu'elle compte faire et les autres n'en ont aucune ;</p> <p>→ 20 personnes/49 ont pratiqué une activité auparavant ;</p> <p>→ 31 personnes/49 ont exprimé des besoins de pratiquer une activité pour sortir de chez soi et 30/49 pour bouger, pour se sentir mieux dans son corps ou rencontrer des personnes du milieu ordinaire ;</p>
Leviers ?	<p>→ Un souhait de s'impliquer régulièrement dans la pratique d'une activité pour 25 personnes/49 ;</p>
Freins repérés	<p>→ La majorité des personnes accompagnées (19/30) ont des problématiques sociales personnelles ;</p> <p>→ 4 personnes accompagnées sur 10 (13/30) ont des difficultés pour « se déplacer pour aller pratiquer l'activité choisie ».</p>

Figure 4 : Nombre de bénéficiaires selon leur âge



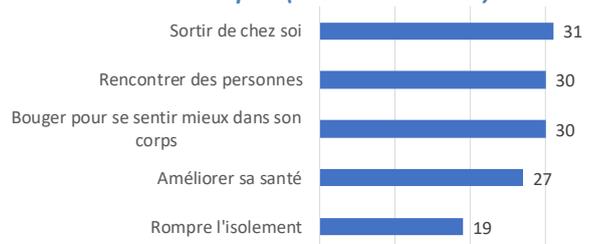
Source : « Cité Cap! », suivi des bénéficiaires, extraction des données au 01/03/2019 - Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Carte 2 Nombre de bénéficiaires selon leur lieu de domicile



Source : « Cité Cap! », suivi des bénéficiaires, extraction des données au 01/03/2019 - Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Figure 5 : Nombre de bénéficiaires selon leurs besoins exprimés lors de la première rencontre avec le chargé de mission de « Cité Cap! » (Plusieurs besoins)



Source : « Cité Cap! », suivi des bénéficiaires, extraction des données au 01/03/2019 - Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Tableau 2 : Nombre de bénéficiaires selon les difficultés repérées lors de l'accompagnement dans l'activité (plusieurs réponses possibles)

Difficulté repérée	Nombre de bénéficiaires
Problématique personnelle	19
Déplacements, mobilité...	13
Maintien de la motivation	7
Santé fragile	6
Club/Association fragile	1

Source : « Cité Cap! », suivi des bénéficiaires, extraction des données au 01/03/2019 - Exploitation : CREA-ORS Occitanie

⇒ **Zoom sur les bénéficiaires du groupe 1 « En cours »**

Tableau 3 : Bénéficiaires qui sont « en cours d'accompagnement »

	Caractéristiques Principales			
Nombre de bénéficiaires concernés	10 personnes /50			
Age moyen	36,0 ans ± 5,5 [le plus jeune a 6 ans et le plus âgé a 62 ans]			
Orienté par un partenaire	3 personnes /10			
Sexe	6 hommes et 4 femmes			
Vit seul-e	5 personnes /10			
Lieu de domicile	Mende : 5/10	Marvejols : 4/10	Autres : 1/10	
Motifs de la 1^{ère} rencontre	Sport : 8/10	Prise de renseignement : 2/10		
Ressources	AEEH ou AAH : 7/10		RSA : 3/10	
La personne a-t-elle une idée précise de son projet ?	3/10		7/10	
La personne a déjà t'elle pratiqué une activité auparavant ?	3/10 Activité sportive +++		7/10	
De quelle façon la personne envisage-t'elle son implication dans la pratique d'une activité ?	Régulière : 7/10	Ponctuelle : 0/10		NSP : 3/10
Principaux souhaits exprimés (Plusieurs réponses possibles)	Prendre des renseignements : 4/10	Pratiquer une activité sportive : 9/10	Découvrir une activité : 2/10	
Les besoins exprimés (Plusieurs réponses possibles)	Bouger pour se sentir mieux dans son corps/ Sortir de chez soi : 8/10 pour chaque item Améliorer sa santé/rencontrer des personnes : 7/10 pour chaque item Rompre de l'isolement : : 3/10			
Niveau initial d'aptitudes de la personne à pratiquer une activité (perception*)	Faible : 2/10	Moyen : 5/10	Bon : 3/10	Excellent : 0/10
Nombre d'accompagnements individualisés réalisés au total	17 accompagnements réalisés			
Nombre moyen d'accompagnement par personne	1,7 accompagnements par personne			

* niveau d'aptitude perçu par le chargé de mission lors de la première rencontre avec le bénéficiaire
Source : « Cité Cap! », suivi des bénéficiaires, extraction des données au 01/03/2019
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Dix personnes sont actuellement incluses dans le dispositif, elles ont eu une première rencontre avec le chargé de mission de « Cité Cap! ». Des accompagnements individualisés ont démarré et sont en cours pour les personnes de ce groupe pour les aider à s'inscrire dans la pratique d'une activité ayant lieu le plus souvent sur Mende (5/10) ou Marvejols (4/10). Pour 9 personnes sur 10, l'accompagnement individualisée se fait dans un groupe de 10 personnes ou plus.

⇒ Zoom sur les bénéficiaires du groupe 2 « Abandon »

Tableau 4 : Bénéficiaires n'ayant pas donné suite après leur 1ère rencontre avec le chargé de mission de « Cité Cap! » ou ayant arrêté la démarche en cours d'accompagnement

	Caractéristiques Principales			
Nombre de bénéficiaires concernés	22 personnes / 50			
Age moyen	39,0 ans ± 3,5 [le plus jeune a 10 ans et le plus âgé a 60 ans]			
Orienté par un partenaire	12 personnes /22			
Sexe	16 hommes et 6 femmes			
Vit seul(e)	11 personnes /22			
Lieu de domicile	Mende : 11/22	Marvejols : 2/22	Autres : 9/22	
Motifs de la 1^{ère} rencontre	Sport : 10/22	Prise de renseignement : 11/22		Découvrir une activité : 1/22
Ressources	AEEH ou AAH : 12/22	RSA : 4/22	Salaire : 3/22	Autre : 2/22
La personne a-t-elle une idée précise de son projet ?	8/22		14/22	
La personne a déjà t'elle pratiqué une activité auparavant ?	7/22 Activité sportive +++		15/22	
De quelle façon la personne envisage-t'elle son implication dans la pratique d'une activité ?	Régulière : 5/22	Ponctuelle : 1/22	NSP : 16/22	
Principaux souhaits exprimés (Plusieurs réponses possibles)	Prendre des renseignements : 12/22	Pratiquer une activité sportive : 10/22	Pratiquer une activité de loisirs ou culturelle : 6/22	Découvrir une activité : 1/22
Les besoins exprimés (Plusieurs réponses possibles)	Sortir de chez toi : 13/22 Rencontrer des personnes du milieu ordinaire : 11/22 Bouger pour se sentir mieux dans son corps/Rompre l'isolement : 9/22 pour chaque item Améliorer sa santé : 8/22			
Niveau initial d'aptitudes de la personne à pratiquer une activité (perception*)	Faible : 7/22	Moyen : 11/22	Bon : 3/22	
Nombre d'accompagnements individualisés réalisés au total	3 accompagnements pour 2 personnes			

* niveau d'aptitude perçu par le chargé de mission lors de la première rencontre avec le bénéficiaire

Source : « Cité Cap! », suivi des bénéficiaires, extraction des données au 01/03/2019 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Quatorze personnes ont arrêté dès la première rencontre. Des démarches auprès d'associations avaient été initiées pour préparer l'inclusion de la personne dans l'activité envisagée. Pour certaines situations, il n'était pas possible d'inscrire des personnes dans la durée dans un accompagnement, pour des raisons liées à leur santé, leur pathologie ou encore à des problématiques personnelles.

Faut-il prévoir un soutien renforcé ? de partenariats ? Pour celles dont la pathologie est la raison principale de l'arrêt de l'accompagnement, il semble nécessaire de prendre en compte leur rythme, leur cheminement. Aucune personne de ce groupe n'a accepté de participer à des entretiens individuels.

⇒ **Zoom sur les bénéficiaires du groupe 3 « Adhésion effective »**

Tableau 5 : Bénéficiaires qui sont allés jusqu'au bout de la démarche proposée par « Cité Cap! » et qui ont adhéré ensuite à l'activité choisie (cotisation, carte d'abonnement...)

	Caractéristiques Principales			
Nombre de bénéficiaires concernés	18 personnes / 50			
Age moyen	36,4 ans ± 3,8 [le plus jeune a 16 ans et le plus âgé a 59 ans]			
Orienté par un partenaire	15 personnes /18			
Sexe	12 hommes et 6 femmes			
Vit seul-e	7 personnes /18			
Lieu de domicile	Mende : 7/18	Marvejols : 4/18	Autres : 7/18	
Motifs de la 1^{ère} rencontre	Sport : 13/18	Prise de renseignement : 5/18		
Ressources	AEEH ou AAH : 14/18	RSA : 3/14	Salaire : 1/18	
La personne a-t-elle une idée précise de son projet ?	8/18		10/18	
La personne a déjà t'elle pratiqué une activité auparavant ?	10/18 Activité sportive +++		8/18	
De quelle façon la personne envisage-t'elle son implication dans la pratique d'une activité ?	Régulière : 13/18	Ponctuelle : 0/18	NSP : 5/18	
Principaux souhaits exprimés (Plusieurs réponses possibles)	Pratiquer une activité sportive : 15/18	Pratiquer une activité culturelle ou de loisirs : 6/18	Prendre des renseignements : 4/18	
Les besoins exprimés (Plusieurs réponses possibles)	Bouger pour se sentir mieux dans son corps : 13/18 Rencontrer des personnes du milieu ordinaire : 12/18 Améliorer sa santé : 12/18 Sortir de chez toi : 10/18 Rompre l'isolement : 7/18			
Niveau initial d'aptitudes de la personne à pratiquer une activité (perception*)	Faible : 3/18	Moyen : 11/18	Bon : 3/18	Excellent : 1/18
Nombre d'accompagnements individualisés réalisés au 31/05/2018	39 accompagnements réalisés pour 18 personnes concernées			
Nombre moyen d'accompagnement par personne	2,2 accompagnements par personne concernée			

* niveau d'aptitude perçu par le chargé de mission lors de la première rencontre avec le bénéficiaire

Source : « Cité Cap! », suivi des bénéficiaires, extraction des données au 01/03/2019 Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Parmi les 18 personnes ayant adhéré à l'activité choisie, quatorze personnes ont été accompagnées vers et dans la pratique d'une activité choisie ayant lieu à Mende ou à Marvejols. A 2 mois ou plus de la fin d'accompagnement par « Cité Cap! », 9 personnes pratiquent l'activité choisie.

2.2.2. Personnes indirectement bénéficiaires

L'ensemble des actions menées par le dispositif « Cité Cap! », à destination des acteurs du territoire, bénéficie indirectement aux personnes en situation de vulnérabilité en Lozère.

On distingue quatre types d'actions :

1. Des actions de rencontre avec une structure associative pour un bénéficiaire accompagné par « Cité Cap! » ;
2. Des actions de sensibilisation et de formation/information auprès des professionnels du secteur associatif ou auprès de structures-relais pour faciliter l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité dans la pratique d'une activité choisie : actions de présentation du dispositif le plus souvent ;
3. Des actions de coordination du projet : réunions de comité de pilotage et autres réunions ;
4. Des actions de communication (y compris participation à des colloques, journée-débat).

Tableau 6 : Répartition des actions réalisées en deux ans d'expérimentation selon la nature de l'action et les partenaires concernés

Nature de l'action réalisée	Structures associatives concernées/Partenaires ³	Nombre d'actions réalisées ³	Nombre de bénéficiaires touchés ^a
Rencontre avec une structure associative pour l'«inclusion» d'un bénéficiaire accompagné	8 structures : CMS Marvejols, GEM Langogne, Centre de vacances Le Ventouzet, Mairie de Mende, Association Quoi de neuf, Boxing Club Marvejols, EHPAD Marvejols, SESSAD Pro	9	35 professionnels
Information et sensibilisation auprès de partenaires	40 structures/partenaires différentes et 10 structures d'ALSH (Cf. Liste en annexe 4)	34	492 professionnels et 20 autres adultes
Coordination (réunion partenariale, réunion de préparation de formation, copil, ...)	23 structures différentes : 18 structures /partenaires représentés au 1 ^{er} comité de pilotage (Cf. Liste en annexe 5), DAHLIR 43, Fondation de France, Halte Pouce, Hôpital Lozère (ETP), SAVS	18	130 professionnels
Communication	- Téléthon - Magazine sportif départemental - Handisport Lozère - Colloque organisé par l'Association Main tendue	11	10 Professionnels 80 Autres adultes 180 Tout public
Total		72 actions	-

^a : attention un professionnel peut avoir participé à plusieurs actions de nature différente donc peut être comptabilisé plusieurs fois si on fait la somme des personnes touchées.

Source : « Cité Cap! », suivi des actions, extraction des données au 01/03/2019 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

³ Source : informations saisies dans l'outil de suivi des actions.

Au total, ce sont **97⁴ acteurs/structures** ayant été impliqués au moins une fois dans le projet en tant que :

- ✓ partenaires-relais qui orientent les personnes vers le dispositif « Cité Cap! » : ce sont **18 structures partenaires « prescripteurs »** qui ont orienté ou accompagné physiquement les personnes vers le dispositif « Cité Cap! » (Cf. liste paragraphe suivant) ;
- ✓ associations qui ont été contactées directement par le chargé de mission de « Cité Cap! » pour l'inclusion de personnes en situation de vulnérabilité dans la pratique d'une activité choisie : ce sont **38 associations** pour lesquelles il y a eu une rencontre/un contact téléphonique avec le chargé de mission (Cf Liste en annexe 3) **dont 34 non comptabilisées dans la catégorie précédente.** Parmi les 38 contactées ou rencontrées, 25 ont accueilli une trentaine de bénéficiaires accompagnés individuellement par « Cité Cap! » ;
- ✓ acteurs-partenaires sensibilisés par une séance de présentation du dispositif « Cité Cap! » par le chargé de mission : **52 structures sensibilisées dont 39⁵ non comptabilisées dans les catégories précédentes** (Cf Liste en annexe 4) ;
- ✓ acteurs-partenaires, en tant que membres du comité de pilotage, impliqués dans la gouvernance du dispositif : au premier pilotage, **17 structures concernées dont 4 non comptabilisées dans les catégories précédentes** (Cf Liste en annexe 5). Au dernier comité pilotage, 6 structures étaient représentées ;
- ✓ acteurs-partenaires en tant que co-partenaires pour développer avec « Cité Cap! » des programmes de formation (auprès des accueils collectifs de mineurs en partenariat avec la DDCSPP et la CCSS), des projets d'accompagnements spécifiques auprès de personnes atteints de maladies chroniques dans le cadre de l'éducation thérapeutique du patient (hôpital de Lozère), auprès de victimes d'harcèlement moral ou sexuel (Association Main tendue). Ces **deux dernières structures** sont deux partenaires non comptabilisés dans les catégories précédentes.

⁴ Un même acteur peut être à la fois un prescripteur, un acteur/partenaire sensibilisé et un membre du comité de pilotage. 97 est le nombre d'acteurs différents comptabilisés une seule fois dans les cinq points ci-dessus.

⁵ Y compris les structures d'accueils collectifs des mineurs sensibilisées au dispositif « Cité Cap! » le 07/11/2017.

2.2.2.1. Les partenaires-relais

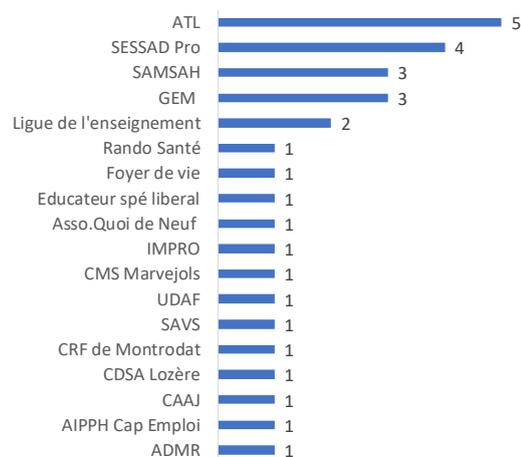
Au 1^{er} mars 2019, on peut recenser 18 structures qui ont orienté 30 personnes vers le dispositif « Cité Cap! » (au moins un premier contact avec le chargé de mission).

2.2.2.2. Les associations sportives, culturelles ou de loisirs

Au 1^{er} mars 2019, 25 associations ont participé à l'inclusion de 30 personnes dans la pratique d'une activité choisie (Cf. Liste en annexe 3). Ce sont majoritairement des associations implantées à Mende (10 concernées) ou à Marvejols (8). La majorité des associations et des activités proposées ont leur lieu de pratique sur Mende. Sur Marvejols, il semble que les associations sont « saturées par les personnes sortants d'ESMS ».

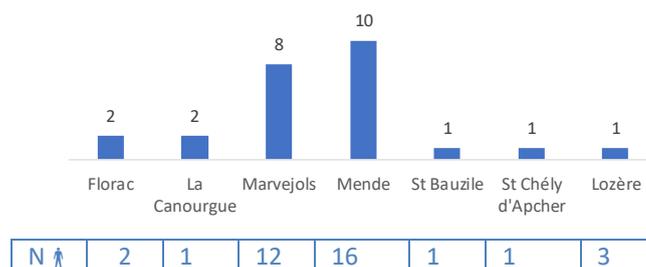
19 associations sur 25 proposent des activités sportives et 4 sur 25 des activités de loisirs. Les deux autres proposent des activités de formation ou de bénévolats.

Figure 6 : Nombre de bénéficiaires orientés par un partenaire-relais



Source : « Cité Cap! », suivi des bénéficiaires, extraction des données au 01/03/2019
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Figure 7 : Nombre d'associations impliquées dans l'inclusion de personnes accompagnées par « Cité Cap! » selon le lieu de pratique de l'activité choisie (plusieurs associations possibles par bénéficiaire)



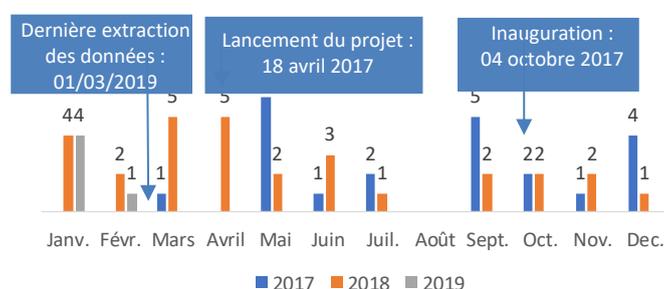
Source : « Cité Cap! », suivi des bénéficiaires, extraction des données au 01/03/2019
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

2.2.2.3. Les acteurs-partenaires sensibilisés par une présentation du dispositif « Cité Cap! »

53 structures-partenaires ont été sensibilisées par une présentation du dispositif « Cité Cap! » entre mars 2017 et mars 2019 (Cf. Liste en annexe 4). Ont été réalisées 34⁶ séances d'information et de présentation.

Parmi ces structures, 43 structures-partenaires sensibilisées n'ont pas orienté de personnes vers le dispositif « Cité Cap! » au 1^{er} mars 2019.

Figure 8 : Nombre de séances de sensibilisation et d'information réalisées auprès d'acteurs-partenaires



Source : « Cité Cap! », suivi des actions, extraction des données au 01/03/2019
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

⁶ Source : informations saisies dans l'outil de suivi des actions lors de l'extraction du 01/03/2019.

2.2.3. Adhésion du public ciblé au dispositif

Après deux ans d'expérimentation, les éléments qui peuvent être avancés sont les suivants :

- **«Inclusion» du public au dispositif** : le niveau d'inclusion (30/50 personnes rencontrées au moins une fois) apparaît à ce stade de l'évaluation normal pour un projet expérimental qui a deux ans d'activités dans un département de moyenne montagne comme la Lozère avec des freins importants liés aux déplacements et à l'isolement des personnes. Tout projet de ce type a besoin de temps pour mettre en route une dynamique de travail en réseau partenarial avec des temps de réunions de présentation du dispositif, de communication, de coordination et d'évaluation. Une fois la personne incluse dans le dispositif « Cité Cap! », son adhésion à l'activité choisie est effective dans 6 cas sur 10 (18/30 personnes).

Pour les autres personnes, le modèle envisagé au départ par ce projet d'accompagner les personnes individuellement vers et dans une activité choisie convient peu. Près de quatre personnes sur dix ne donnent pas suite après leur première rencontre avec le chargé de mission de « Cité Cap! » (19/49 personnes). Les raisons avancées sont :

- ne pas avoir d'idée précise de l'activité au départ qu'elles comptent faire (30/49 personnes) ;
 - ne pas se sentir prêts ou en « *capacité* » à s'engager dans une pratique régulière au regard de leur fragilité en lien à leur santé, leur pathologie ou à des problématiques personnelles. Des personnes sont en situation de handicap lourd qui « *ne peuvent pas trouver une réponse adaptée dans le modèle associatif d'aujourd'hui. Il n'y a rien d'adapter ou voire très peu dans le droit commun. Pour ces personnes, un temps de préparation plus long est nécessaire pour construire avec elles leur projet* »⁷ ;
 - être dans la découverte d'activités ponctuelles et non régulières ;
 - vivre dans une commune éloignée de Mende ou Marvejols (9 personnes pour 22 personnes du groupe 2 « abandon ») où les associations qui existent (peu nombreuses) sont fragiles en terme de capacité d'accueil (peu de bénévoles).
- **Comparaison entre le public visé initialement et le public touché à ce jour** : il y a un écart observé. Au 1^{er} mars 2019, le public atteint est essentiellement composé de :
 - personnes en situation de handicap (43/50), reconnue ou pas ;
 - adultes (43/50) ;
 - vivant à domicile (49/50). Une personne vit en EHPAD.

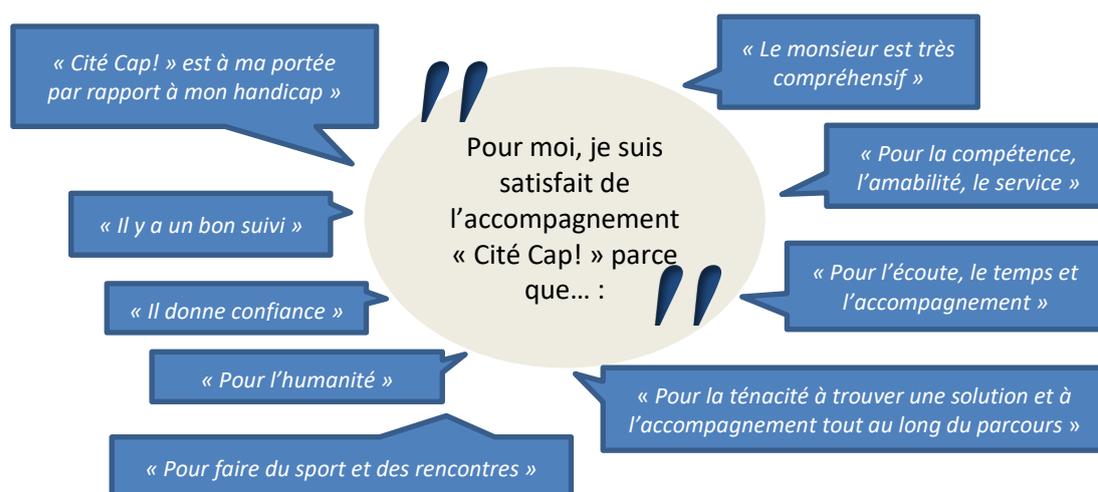
Initialement, ce dispositif s'adressait à toute personne (quel que soit son âge) en situation de vulnérabilité (handicap (reconnu ou non), perte d'autonomie, fragilité sociale...) vivant à domicile ou en établissements. En partant du principe que les établissements médicosociaux sont déjà équipés en personnels diplômés « Sport adapté », il a été convenu en comité de pilotage que dans un premier temps les personnes vivant en établissements médicosociaux ne seraient pas ciblées par le projet « Cité Cap! ».

⁷ Source : entretiens semi-directifs auprès des acteurs et des membres du copil

Les accompagnements auprès d'un public de mineurs ont démarré un an après le démarrage du projet. L'équipe projet de « Cité Cap! » a eu besoin de temps pour mettre du lien avec les accueils collectifs de mineurs (ACM). Une rencontre avec les directeurs des centres de loisirs a pu être organisée le 7 novembre 2017 pour présenter le projet « Cité Cap! » et pour recueillir les besoins. Seize mois après (dates reportées à plusieurs reprises), une formation/information a été réalisée (mars 2019) auprès des professionnels travaillant en structures de loisirs, type ACM ou ALSH, pour leur permettre d'accueillir dans de meilleures conditions les mineurs en situation de handicap. En deux ans d'activités de « Cité Cap! », concernant les bénéficiaires directs mineurs ce sont :

- des accompagnements auprès de deux mineurs âgés de 16 ans qui ont adhéré à une structure associative pour poursuivre leur activité choisie ;
 - une rencontre auprès d'un ACM en difficultés dans la prise en charge d'un enfant en situation de handicap.
- **Dispositif attractif pour les bénéficiaires** : il semble qu'il le soit au regard des besoins des personnes accompagnées et du niveau de satisfaction évoqué dans les différents recueils de point de vue. La quasi-totalité des personnes ayant répondu à l'enquête de satisfaction⁸ (15 bénéficiaires répondants sur 50) ont déclaré :
 - être satisfaits de l'accueil de « Cité Cap! » (14/15),
 - être satisfaits de l'activité choisie et pratiquée (15/15),
 - faire une activité grâce à « Cité Cap! » (11/15),
 - avoir envie de continuer l'activité choisie (10/15),
 - avoir envie de conseiller « Cité Cap! » à d'autres personnes (15/15).

Concernant les accompagnements individualisés réalisés par le chargé de mission de « Cité Cap! », ce sont les personnes concernées qu'en parlent le mieux :



⁸ Source : enquête de satisfaction réalisée par questionnaire en FALC et les réponses restaient anonymes.

- **Adhésion des acteurs-partenaires à la philosophie et aux modalités du dispositif** : une adhésion importante est observée à ce jour. Le secteur associatif répond toujours favorablement aux sollicitations du dispositif « Cité Cap! ». Les structures associatives, tout particulièrement de Mende, facilitent aujourd'hui l'accompagnement et l'inclusion des bénéficiaires de « Cité Cap! » en raison de leurs connaissances de ce dispositif et de sa philosophie.

« Cité Cap! » est connu et reconnu par les principaux acteurs-partenaires du champ social ou médicosocial du département. Parmi les 50 bénéficiaires de « Cité Cap! », 30 étaient orientés par un partenaire-prescripteur et 24 étaient accompagnés par un partenaire lors du premier contact avec le chargé de mission de « Cité Cap! ».

« Cité Cap! » semble être un projet pertinent pour les acteurs-partenaires concernés du département. La quasi-totalité des acteurs/structures partenaires ayant répondu à l'enquête de satisfaction⁹ (17 acteurs/structures répondants sur 90) ont déclaré :

- être satisfaits du premier contact avec « Cité Cap! » (17/17) ;
- estimer avoir été suffisamment informés des objectifs et des actions du projet « Cité Cap! » (16/17) ;
- estimer que les actions mises en place par « Cité Cap! » semblent, dans l'ensemble, pertinentes (17/17) ;
- avoir envie de s'impliquer dans ce projet (17/17) ;
- avoir envie de le conseiller à d'autres partenaires ou personnes concernées (15/17) ;
- avoir envie de faire évoluer leurs liens partenariaux avec « Cité Cap! » (12/17) ;
- que les activités proposées par « Cité Cap! » apportent une réponse à leurs attentes (15/17) ;
- que les activités proposées par « Cité Cap! » apportent une réponse aux besoins des habitants de leur territoire en situation de vulnérabilité (16/17).

⁹ Source : enquête de satisfaction réalisée en ligne auprès des acteurs ayant au moins une fois un lien avec le projet « Cité Cap! » : 90 acteurs/structures ont été invités par mail à répondre en ligne.

Les acteurs/structures ayant répondu à l'enquête de satisfaction ont une représentation de « Cité Cap! » de la façon suivante :



Selon les acteurs/structures ayant répondu aux différents enquêtes et entretiens, les éléments qui plaisent le plus dans le projet « Cité Cap! » sont par grands domaines les suivants :

Philosophie du projet	<p>« gratuité des accompagnements pour les bénéficiaires »</p> <p>« milieu ordinaire », « son accessibilité, facile et qui ne nécessite pas des démarches administratives très lourdes »,</p> <p>« accès direct, sans besoin de droit spécifique »</p> <p>« tout type de handicap », « dispositif pas connoté institution », « n'est pas étiqueté dispositif médicosocial. Pour les personnes concernées, ce n'est pas stigmatisant »</p> <p>« dimension culturelle et sportive »</p> <p>« l'individu est pris à part entière »</p> <p>« respect de la singularité des demandes des personnes »</p>
Méthodologie du projet	<p>« méthodologie d'accompagnement mise en œuvre », « la personnalisation de l'accompagnement »</p> <p>« mise en relation entre les structures/et/ou activités avec les demandeurs »</p> <p>« accompagnement individuel et personnalisé », « ajustable, individualisé »</p> <p>« contact direct avec l'interlocuteur », « le cas par cas »</p> <p>« demande particulière=réponse particulière et individuelle »</p> <p>« accompagner la personne et pouvoir rester avec elle le temps nécessaire »</p> <p>« il n'y a pas de médecins c'est vraiment bien »</p>
Chargé de mission	<p>« réactivité de l'intervenant », « professionnalisme », « disponibilité et mobilité », « flexibilité », « très présent, très humain »</p>
Missions du projet	<p>« le travail de sensibilisation auprès des structures pour faciliter l'accès »</p> <p>« l'objectif final d'inclusion des personnes en situation de handicap dans des activités de loisirs »</p> <p>« Pour les acteurs, c'est un partenaire supplémentaire vers lequel on peut orienter des personnes fragiles »</p>

Ce qui plaît le moins dans ce projet est :

- la recherche en permanence de financement, sa fragilité économique ;
- le fait de ne pas être suffisamment tourné vers les enfants (âgés de moins de 18 ans) ;
- des moyens humains insuffisants pour développer davantage le projet : « *un seul chargé de mission ne semble pas suffisant au regard des besoins du territoire* », « *tout seul est ce que ça va pouvoir tenir longtemps ?* » ;
- sa visibilité auprès du public concerné des ACM/ALSH ;
- être centré majoritairement autour du sport ;
- être centré essentiellement autour des bassins de vie de Mende et de Marvejols ;

2.3. Effets du projet « Cité Cap! »

2.3.1. Sur le public bénéficiaire

En deux ans d'activités du projet et au regard des éléments quantitatifs et qualitatifs disponibles au 1^{er} mars 2019 :

→ une première rencontre physique entre le chargé de mission du dispositif « Cité Cap! » et les 49 personnes ayant donné suite au 1^{er} contact (1 arrêt observé) a eu lieu. Elle se sont déroulées tout le long des 24 mois d'activité de ce projet. En termes d'inclusion dans le dispositif, 30 personnes ont été accompagnées par ce projet et 18 sont allées jusqu'au bout de la démarche et ont adhéré à une activité du droit commun. 9 étaient toujours dans la pratique de leur activité lors du suivi post-adhésion ;

→ en termes de mesure chiffrée de l'impact de ce projet, nous avons construit des indicateurs pour l'évaluation. Ces indicateurs sont à utiliser avec précaution car ils sont calculés à partir de « *petits effectifs* », ils illustrent des tendances :

- le taux d'engagement¹⁰ des personnes dans le dispositif est effectif dans 6 cas sur 10 ;
- le taux de personnes ayant une adhésion réussie¹¹ est de 6 personnes sur 10 ;
- le taux de personnes qui « *initient ou reprennent* »¹² une activité sportive, culturelle ou de loisirs est d'une personne sur deux ;
- le taux d'accompagnement « *positif* »¹³ est de près d'une personne sur deux. Parmi les 18 bénéficiaires ayant adhéré (cotisation, carte d'abonnement...) à une activité, 9 sont toujours dans la pratique de cette même activité 2 mois au moins après de leur adhésion. Pour ces personnes, le chargé de mission a observé lors du suivi réalisé post-adhésion une évolution globale satisfaisante dans leur pratique, du lien social établi avec le groupe en dehors de l'activité et une inclusion réussie avec le groupe ;
- le taux d'« abandons » ou de personnes ayant arrêté la démarche pendant l'accompagnement car « Cité Cap! » ne pouvait pas répondre à leurs besoins est d'une personne sur 15 ;

→ une évolution positive de la perception du niveau d'aptitudes de la personne à pratiquer une activité en fin d'accompagnement a été observée pour 3 personnes parmi les 30 ayant eu un accompagnement individualisé soit 1/10. Cette perception reste le plus souvent identique à celle établie en amont de l'inclusion de la personne concernée (23 personnes concernées sur 30)¹⁴. Elle se dégrade pour 4 personnes sur 30. Ceci permet à la personne de revoir son projet avec le chargé de mission de « Cité Cap! » ;

¹⁰ Taux d'engagement par rapport aux premiers contacts = Nombre de personnes ayant suivi un ou plusieurs accompagnements parmi les personnes ayant établi un premier contact.

¹¹ Taux = Nombre de personnes qui sont allées jusqu'au bout de l'accompagnement et ont adhéré à une activité en fin d'accompagnement parmi les personnes ayant établi une première rencontre.

¹² Taux = Nombre de bénéficiaires ayant déclaré n'avoir pas pratiqué d'activité auparavant parmi les bénéficiaires ayant eu un accompagnement individualisé de « Cité Cap! » .

¹³ Taux d'accompagnement « *positif* » = Nombre de personnes ayant adhéré à une activité et qui ont poursuivi cette démarche au moins 2 mois après leur adhésion.

¹⁴ Source : « Cité Cap! », suivi des bénéficiaires, extraction des données au 01/03/2019

→ des effets positifs attendus répondants aux objectifs du projet ont été observés (rappel : rompre l'isolement, favoriser la citoyenneté...). Grâce à l'activité ou le sport pour lequel « Cité Cap! » les a accompagnés, les bénéficiaires ont évoqué dans les différents recueils de point de vue de se sentir mieux, de pouvoir sortir de chez eux, de voir d'autres personnes, de parler à d'autres personnes, de faire des activités qui changent de ceux du sport adapté...

Figure 9 : Grâce à l'activité ou le sport ? (15 répondants) (Plusieurs réponses possibles)



Source : « Cité Cap! », enquête de satisfaction par questionnaire auprès des bénéficiaires
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

ILLUSTRATION

Pour un bénéficiaire R., n'ayant pas d'idée précise de ce qu'il voulait faire, « Cité Cap! » lui a proposé d'intégrer un groupe de comité de fêtes dans un foyer rural pour participer à la mise en place d'événements dans sa commune de résidence. Ce qui lui plaît dans cette activité est de « s'occuper l'esprit ». « Cité Cap! » a apporté à R. selon son témoignage : parler plus facilement avec les autres, voir d'autres personnes, se sentir mieux, avoir envie de continuer cette activité.

Les effets positifs observés par les acteurs-partenaires recueillis lors des différents entretiens réalisés sont :

- d'apporter une réponse complémentaire dans l'accompagnement de personnes en situation de vulnérabilité ;
- de permettre à des personnes qui n'osaient pas franchir la porte d'association en milieu ordinaire de le faire et de pouvoir aller vers la pratique d'activités sportives, culturelles ou de loisirs. C'est la vocation première du service public selon le point de vue d'un des acteurs-partenaires interviewés « d'assurer l'équité sur le territoire d'accès au sport, aux loisirs ou à la culture pour tous ». « Chacun a les mêmes chances sur le territoire de pouvoir accéder à la pratique d'une activité sportive, de loisirs ou culturelles ». « L'offre proposée par « Cité Cap! » répond à ça !! »..

ILLUSTRATION

Pour un bénéficiaire Y., ayant une phobie de l'eau, « Cité Cap! » a permis en partenariat avec la piscine de Mende et les maitres-nageurs d'aller à la piscine avec un groupe de personnes ayant peur également de l'eau. « de lui-même, Y. ne serait jamais venu ». « Il est content de venir, il parle à tout le monde, l'eau lui fait du bien, l'apaise »

→ des cotisations à des activités qui ne semblent pas être un frein à une adhésion effective en fin d'accompagnement. L'aspect financier comme un frein important à la pratique d'une activité n'a pas été relevé dans le suivi des bénéficiaires (2 bénéficiaires parmi 30 ayant été accompagnés par « Cité Cap! » ont rencontré des contraintes financières en lien avec une activité « onéreuse »). Selon le témoignage d'un des bénéficiaires interviewés, « 20 € pour l'année pour faire cette activité, c'est raisonnable, c'est intéressant ».

Des effets inattendus ont été observés dès les douze premiers mois d'activités de « Cité Cap! ». Ce dernier semblait « prendre tout le monde » et accompagnait « un peu » pour s'apercevoir que finalement le projet « Cité Cap! » sous sa forme actuelle ne correspondait pas à certaines personnes. Celles-ci avaient plutôt envie de venir découvrir ponctuellement une activité sportive, culturelle ou de loisirs. Ce besoin n'avait pas été repéré initialement à la construction du projet. La piste envisagée pour répondre à ce besoin serait de « proposer des activités ponctuelles dans différents lieux autres que Mende ou Marvejols ». Cette piste est aujourd'hui en cours de réflexion. Dans l'attente, « Cité Cap! » cible davantage les besoins des personnes et n'engage un accompagnement que si la personne souhaite s'inscrire dans la pratique d'une activité en milieu associatif existant.

Un autre effet inattendu est celui de la part faible des bénéficiaires âgés de moins de 18 ans de « Cité Cap! » (7/50 voire nulle la première année). Construire des liens avec les acteurs d'ACM ou ALSH a nécessité du temps. Une présentation de « Cité Cap! » et une formation auprès des professionnels ont été mises en place et terminées en 2019 permettant à « Cité Cap! » d'être connu de ce secteur.

2.3.2. Sur la dynamique partenariale

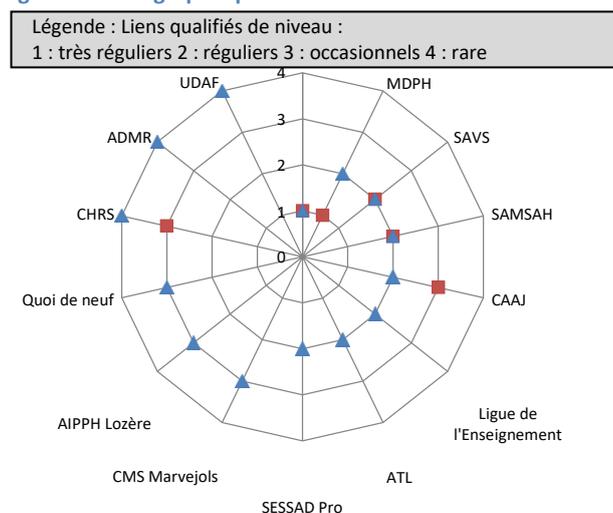
Entre décembre 2017 et juin 2018, les liens partenariaux ont évolué de façon satisfaisante.

De nouveaux partenaires se sont impliqués dans le dispositif « Cité Cap! » en tant que prescripteurs comme le SESSAD Pro, la ligue de l'enseignement, l'ATL et la MDPH.

Les liens initiaux se sont renforcés par exemple avec le CAAJ dans la même période.

Précaution : la qualification des liens a été recueillie par un questionnaire complété par le chargé de mission basé sur du déclaratif. Le dernier renvoyé date de juin 2018.

Figure 9 : Cartographie partenariale – évolution en 6 mois



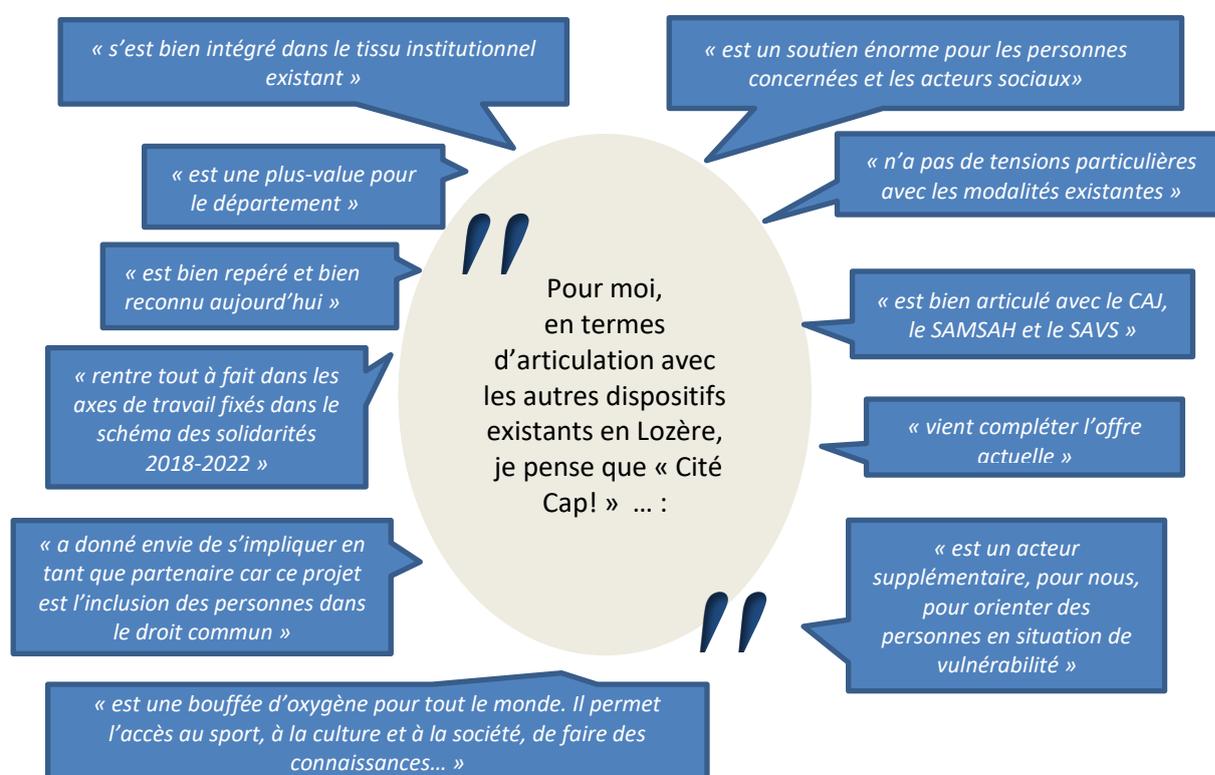
Note de lecture : en décembre 2017, les liens entre la MDPH et « Cité Cap! » étaient qualifiés de liens « très réguliers » car ils sont situés sur le 1er cercle et en juin 2018, leurs liens sont estimés « réguliers » car la valeur est située sur le 2ème cercle

A partir des éléments observés¹⁵, le projet « Cité Cap! » semble être connu des principaux acteurs-structures du département et tout particulièrement du secteur « *handicap* ». Les professionnels du secteur médicosocial semblent renvoyer facilement les personnes vers « Cité Cap! ». La communication autour de ce projet dès son lancement et tout le long des deux ans d'activités (45 actions concernées parmi 72 recensées en deux ans) a permis à « Cité Cap! » d'être repéré très vite par les acteurs. « Cité Cap! » semble bien s'articuler avec les autres dispositifs qui existent, notamment avec le centre d'accueil de jour (CAJ), le SAVS et le SAMSAH. Il s'est inscrit dans les politiques publiques départementales en venant compléter l'offre actuelle. Pour les assistantes sociales qui accompagnent des personnes en situation de fragilité, « Cité Cap! » apparaît comme un « *soutien supplémentaire* »¹⁵.

Ce projet a eu très vite des liens partenariaux avec les acteurs du milieu associatif qui ont fonctionnés. Les raisons sont liées :

- au recrutement du chargé de mission qui avait un réseau propre important d'acteurs du milieu associatif (« *ça a permis d'avoir de suite une entrée dans le milieu associatif* »¹⁵) et qui connaissait bien le département de la Lozère ;
- au porteur de projet, le GEM de la Lozère qui se distingue du médicosocial et qui donne une entité propre à ce projet ;
- au rapprochement avec le SAMSAH, le SAVS et le CAJ permettant d'être en lien avec des personnes en situation de handicap vivant à domicile.

Concernant l'articulation de « Cité Cap! » avec les modalités existantes du département, ce sont les acteurs-partenaires concernés qui en parlent le mieux :



¹⁵ Source : entretiens semi-directs auprès des acteurs-partenaires

3. Bilan des deux premières années du projet

3.1. Forces/Faibles et Opportunités/Risques

<p>Forces :</p> <ul style="list-style-type: none"> →La philosophie du projet = autonomie, neutralité c'est-à-dire « ne pas être étiqueté dispositif médicosocial », être à proximité du public suivi. →Une méthodologie de projet qui a déjà fait ses preuves ailleurs (DAHLIR 03/15/43/63). → Des accompagnements individualisés construits à la carte à partir du projet de la personne et de ses besoins – C'est du « <i>cousu main</i> ». →La modularité/souplesse de mise en œuvre des accompagnements, peu de réponses standardisées et collectives. →La faisabilité du projet : 50 bénéficiaires en deux ans dont 18 personnes ayant une adhésion effective à une activité et 9 sont toujours dans la pratique de leur activité. →Le financement pluri-partenaire (CNSA, CCAH, CNDS, Région Occitanie) confortable pour lancer un tel projet. →Le chargé de mission : sa connaissance du terrain, ses valeurs et ses compétences humaines pour accompagner individuellement des personnes en situation de vulnérabilité. →L'équipe projet. 	<p>Faiblesses :</p> <ul style="list-style-type: none"> →Aucune réponse envisagée aujourd'hui pour les personnes qui souhaitent s'inscrire plutôt dans la découverte d'activités ponctuelles (22 bénéficiaires ayant arrêté sur 50 au 01/03/2019). →L'éloignement géographique des personnes par rapport à Mende ou Marvejols (17 bénéficiaires ne vivent pas à Mende ou à Marvejols/50). → Les déplacements, les temps de trajets qui sont longs en lien avec l'émiettement de la population en Lozère (15 hab. au km²). →Une absence de maillage territorial en termes d'implantation de « Cité Cap! » : un siège à Mende sans antennes/permanences. →Une seule personne recrutée pour déployer le projet. →Un tissu associatif fragile hors Mende et Marvejols. →Un projet très centré aujourd'hui sur des activités sportives et peu sur des activités culturelles ou de loisirs. →Un changement de porteur de projet en cours de réflexion à partir de la deuxième année du projet.
<p>Opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none"> →La Lozère, un petit territoire où « <i>tout le monde se connaît</i> ». →Un tissu partenarial bien développé sur les bassins mendois et marvejolsais. →Des objectifs en adéquation avec l'évolution des politiques publiques dans le secteur médicosocial : une société inclusive, un décloisonnement du milieu ordinaire et du milieu spécialisé. →Un projet inscrit dans le schéma départemental des solidarités, soutenu au national et localement (en Lozère : CD48, DDCSPP48, CCSS, mairie de Mende, DDARS48, région Occitanie...) →Des associations du milieu ordinaire localisées à Mende et à Marvejols ayant une capacité d'accueil satisfaisante et des professionnels motivés. 	<p>Risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> →Rester centré sur le bassin mendois et marvejolsais (33 bénéficiaires/50 au 01/03/2019,). →Observer un essoufflement du projet et du milieu associatif (animé le plus souvent par des bénévoles) qui ne serait plus en capacité d'accueillir un nombre important de personnes en situation de vulnérabilité. →Rester uniquement centré sur des activités sportives qui petit à petit évoluent vers du sport adapté (projet en cours de réflexion). →Absence de financement pour les années à venir. →Perdre sa neutralité, sa philosophie.

3.2. Analyse critique du projet

Le projet « Cité Cap! » a atteint en partie ses objectifs initiaux. Les actions en lien avec le principal objectif qui était de développer les accompagnements individualisés ont démarré très vite et ont été développées dès la première année d'activité. Cet objectif est atteint et assure la faisabilité de ce projet. La dynamique partenariale a été très vite développée par le chargé de mission qui a la connaissance des acteurs du département et un lien fort avec le milieu associatif. Ce projet a gagné en notoriété auprès des acteurs, en lien avec la personne qui l'anime (c'est une force mais qui peut s'avérer être une faiblesse si la personne part).

C'est la première fois en Lozère que les acteurs du droit commun sont interpellés pour de l'inclusion de personnes en situation de handicap (une trentaine ayant été accompagnés par « Cité Cap! » en deux ans vers et dans une activité du droit commun). Les effets induits auprès des bénéficiaires directs de « Cité Cap! » sont globalement positifs et répondent bien aux objectifs fixés au départ (rompre l'isolement, favoriser l'accès à la citoyenneté et le développement du lien social par l'action culturelle, sportive ou de loisirs).

La méthodologie d'accompagnement du projet « Cité Cap! » et son concept sont pertinents et plaisent aux acteurs-partenaires. Un autre point fort de ce projet cité à plusieurs reprises lors des entretiens auprès de bénéficiaires et d'acteurs-partenaire est : ce projet n'est pas étiqueté « *dispositif médicosocial* ». Pour les personnes concernées, cela semble important que « Cité Cap! » ne soit pas stigmatisant et reste neutre.

En revanche, l'objectif de former et sensibiliser pour faire évoluer les représentations des professionnels du milieu associatif et tout particulièrement des ACM ou ASLH n'a été qu'en partie atteint. Des difficultés ont été rencontrées par l'équipe projet pour mettre en place ce type de sensibilisation/formation : la première formation a été réalisée en mars 2019. Les évolutions des représentations n'ont pas pu être évaluées à ce stade du projet.

Des écarts sont observés entre le public ciblé initialement et le public finalement atteint en deux ans d'activités. « Cité Cap! » avait au départ pour ambition de cibler toute personne quel que soit l'âge, quel que soit sa vulnérabilité et de répondre à l'ensemble des besoins du département. Un besoin important avait été repéré par le département sur un public large mais tout particulièrement au niveau des enfants en situation de handicap autour des activités extra-scolaires. Aujourd'hui, « Cité Cap! » s'avère être centré autour d'adultes en situation de handicap vivant à domicile. Il est centré sur Mende et Marvejols et autour d'activités sportives. Il semble que le développement de « Cité Cap! » sur l'ensemble du département n'a pas été suffisamment calibré au regard de l'enveloppe financière pluri-partenariale à disposition pour ces deux premières années d'activités. Le recrutement d'une seule personne pour ce projet est apparu insuffisant et être un frein pour développer davantage ce projet et le déployer ailleurs qu'à Mende et vers d'autres types d'activités (culturelles ou de loisirs).

Des effets inattendus ont été observés : « Cité Cap! » sous sa forme actuelle ne correspond pas forcément à toutes les personnes et tout particulièrement aux personnes qui ont plutôt envie de venir découvrir ponctuellement une activité sportive, culturelle ou de loisirs. Ce besoin n'avait pas été repéré initialement à la construction du projet. La piste envisagée pour répondre à ce besoin et présentée lors du comité de pilotage de juin 2018 était de « proposer des activités ponctuelles dans différents lieux autres que Mende ou Marvejols ». Cette piste est en cours de réflexion.

Une autre difficulté rencontrée par ce projet est le fait de devoir changer de porteur de projet d'ici fin 2019 au regard des nouvelles évolutions réglementaires que doivent mettre en place les GEM en termes de fonctionnement et de gouvernance. La recherche d'un nouveau porteur de projet a freiné le déploiement de ce projet sur sa deuxième année d'activité impactant la gouvernance du projet. Toute solution pour pallier aux difficultés rencontrées n'a pas pu être engagée. Le recrutement d'une nouvelle personne a été suspendu dans l'attente d'un nouveau porteur de projet.

Dans l'attente un risque observé est que « Cité Cap! » se disperse et s'éloigne de l'objectif initial « accompagnement individuel au cas par cas » en organisant des actions collectives qui sont aujourd'hui ponctuelles (organisation d'un séjour de vacances pour des personnes en situation de handicap en co-partenariat avec l'Association des résidences d'Olt en février 2019) ou des activités de sport adapté.

4. Propositions et piste de plan d'actions pour la poursuite du projet et pour sa transférabilité

4.1. En cas de poursuite du projet

A ce stade du projet, sa poursuite dépend de la nouvelle structure qui va porter « Cité Cap! » et de la pérennisation de son financement. En cas de poursuite du projet, les propositions et les pistes de plan d'actions pour déployer davantage ce projet sont de :

- développer les accompagnements individuels auprès des enfants en situation de handicap au regard des besoins repérés par les acteurs ;
- mettre en place des antennes ou des permanences du dispositif « Cité Cap! » sur d'autres bassins du département, autres que Mende et Marvejols : Florac, Langogne, St Chély d'Apcher ... ;
- interroger l'organisation du dispositif pour que les moyens humains qui y sont dédiés permettant une réelle couverture du territoire (tant géographique que populationnel) et de proposer des activités culturelles ou de loisirs ;
- poursuivre les actions de sensibilisation et de formation auprès des partenaires du milieu associatif et de l'offre de loisirs pour les mineurs pour travailler sur les représentations sur le handicap ;
- mettre en place un comité technique (différent de l'équipe projet) constitué d'un groupe plus restreint ayant pour objectif de travailler les différentes perspectives de travail énoncées en comité de pilotage ;
- ancrer « Cité Cap! » comme lieu ressources pour les autres acteurs du territoire pour favoriser l'inclusion d'une personne en situation de vulnérabilité dans des activités du droit commun.

4.2. En cas de transférabilité

<p>Les conditions favorables à la mise en œuvre d'un tel projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> → un territoire à petite échelle comme la Lozère (76 400 habitants au 1^{er} janvier 2016) → un réseau d'acteurs existants à proximité → un porteur de projet qui se distingue du milieu médicosocial et qui a déjà un réseau de partenaires favorisant l'inclusion dans le milieu ordinaire → une méthodologie qui s'inscrit dans les politiques publiques → un projet qui vient compléter l'offre existante → des pluri-financeurs → des soutiens nationaux et locaux des institutions publiques → un chargé de mission ayant la connaissance du territoire, un lien fort avec le milieu associatif et des compétences en accompagnement individuel de personnes en situation de vulnérabilité (Cf. fiche de poste en annexe 6)
<p>L'organisation du dispositif</p>	<ul style="list-style-type: none"> → en termes d'organisation : elle doit permettre d'avoir une réelle couverture du territoire (tant géographique que populationnel) → en sa capacité à permettre à la personne concernée de réaliser l'activité choisie : proposer des accompagnements individualisés, à la carte en fonction du projet de la personne et de son choix, pouvoir accompagner la personne le temps nécessaire vers et dans l'activité choisie du droit commun → en termes de gouvernance : mettre en place un comité de pilotage qui soit en capacité de prendre des décisions et d'indiquer les pistes à travailler par un comité technique (groupe plus restreint) → en termes de communication : investir très vite des actions de présentation du projet auprès de l'ensemble des acteurs du territoire pour lancer la dynamique partenariale
<p>Principaux points d'attention</p>	<ul style="list-style-type: none"> → personnes qui sont dans la découverte ponctuelle d'une activité. Comment répondre à leurs besoins ? → public des jeunes de moins de 18 ans – Comment les atteindre ? → déplacements importants pour aller vers des personnes isolées et éloignées des grands centres urbains. Comment pallier cette contrainte technique liée aux caractéristiques géographiques du territoire ? → activités réparties selon les 3 domaines : sport, culture et loisirs
<p>Leviers qui doivent être mobilisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> → la philosophie du projet : autonomie, neutralité, inclusion des personnes en situation de vulnérabilité dans des activités du droit commun → l'adhésion des personnes concernées et le respect de → le tissu d'acteurs-partenaires bien développé pour pouvoir s'y appuyer → la communication auprès de l'ensemble des acteurs → des actions de sensibilisation et de formation auprès des professionnels du milieu associatif et des ACM ou ALSH

5. ANNEXES

Annexe 1 : Fiche de suivi des bénéficiaires de « Cité Cap ! » Version du 11/10/2018

1. CONTACT – PRISE DE RDV

Date du premier contact : |__|__|JJ |__|__|MM |__|__|__|__|AAAA

Premier contact fait par :

- ₁ Téléphone ₂ Mail ₃ Rencontre au bureau ₄ Rencontre à l'extérieur
₅ Autre : A préciser :

Premier contact fait par qui :

- ₁ La personne elle-même ₂ Un partenaire ₃ L'entourage ₄ Autre

Premier contact en présence de qui :

- ₁ Partenaire ₂ Personne concernée ₃ Famille ₄ Entourage

Et de sa propre initiative ou orientée par un partenaire ?

- ₁ de sa propre initiative ₂ orientée par un partenaire, lequel
- ₃ orientée par la famille / entourage

Mode de connaissance du dispositif :

- ₁ Site Internet ₂ Médias ₃ MDPH ₄ Des personnes ayant eu recours à Cité Cap
₅ CHRS ₆ Services d'accompagnement en milieu ordinaire ₇ Tuteur
₈ Réseau/bouche à oreille ₉ Autre (préciser).....

Motifs du premier contact :

- ₁ Sport ₂ Culture ₃ Loisirs ₄ Prise de renseignements
₅ Découverte d'une activité

Nom : _____ Prénom : _____

Tel : _____ Mail : _____

Date de naissance : |__|__|JJ |__|__|MM |__|__|__|__|AAAA

Age : |_____| ans Sexe : ₁ Homme ₂ Femme

Adresse : _____

Commune de résidence : _____

En grisé, ne concerne que « Cité Cap ! » – A ne pas renvoyer au CREAI-ORS Occitanie

■ La personne habite à domicile :

- ₁ Seul(e)
₂ En couple
₃ Chez ses parents
₄ Avec un membre de la famille
₅ Avec une autre personne, préciser :.....

■ Vulnérabilité qui résulte (Plusieurs réponses) :

- ₁ D'un handicap (au sens d'une altération physique, psychique ou sensorielle)
₂ D'une fragilité psycho-sociale (isolement)
₃ D'une perte d'autonomie (personnes âgées)
₄ Autre(préciser)

■ Les ressources de la personne :

- ₀ Aucune ₁ Salaire
₂ AEEH ₃ AAH
₄ PCH aide humaine ₅ RSA
₆ ASS ₇ Invalidité

■ Accompagnement(s) existant(s) (Plusieurs réponses) :

- ₀ Aucun ₁ SAVS ₂ SAMSAH
₃ ESAT ₄ GEM ₅ CHRS
₆ CAAJ ₇ Autre

2. PREMIERE RENCONTRE – PRISE EN COMPTE DES ENVIES, DIAGNOSTIC DE FAISABILITE

Date de la première rencontre :

|_|_|JJ |_|_|MM |_|_|_|_|AAAA

Où a eu lieu la première rencontre ?

- ₁ Au domicile de la personne
₂ Dans les locaux de Cité-Cap
₃ Dans les locaux d'un partenaire
₄ Dans un autre lieu (préciser) :

La personne a une idée précise de l'activité qu'elle compte faire ? ₀ Non ₁ Oui

La personne pratiquait-elle une activité auparavant ?

₀ Non ₁ Oui

Si oui, de quelle nature :

₁ Sportive

₂ Culturelle

₃ De loisirs

Et précisez laquelle ? -----

■ Quels sont les souhaits exprimés ? (Plusieurs réponses)

- Prendre des renseignements
- Pratiquer une activité sportive
- Pratiquer une activité culturelle
- Pratiquer une activité de loisirs
- Découvrir une activité
- Aucune idée exprimée

■ Quels sont les besoins exprimés ? (Plusieurs réponses)

- ₁ Rompre l'isolement
- ₂ Rencontrer des personnes du milieu ordinaire
- ₃ Sortir de chez soi
- ₄ Bouger pour se sentir mieux dans son corps
- ₅ Améliorer sa santé
- ₆ Autre

■ Niveau d'aptitudes de la personne à pratiquer une activité ?

- ₀ Aucun ₁ Faible ₂ Moyen ₃ Bon ₄ Excellent

De quelle façon la personne envisage-t-elle son implication dans la pratique d'une activité ?

- ₁ Régulière ₂ ponctuelle ₃ Ne sait pas

Autres besoins :

3. ACCOMPAGNEMENTS. DEMARRAGE DES ACCOMPAGNEMENTS VERS LA STRUCTURE

Nom de l'association contactée :

Lieu de pratique :

Fréquence de pratique :

Horaire :

Taille du groupe :

- ₁ 1 à 9 pers. ₃ 20 à 29 pers.
₂ 10 à 19 pers ₄ 30 et plus

Contraintes techniques à la mise en place :

Leviers observés : (Plusieurs réponses)

- ₁ Motivation du professionnel intervenant
- ₂ Accompagnement et sensibilisation par Cité-Cap
- ₃ Motivation de la personne
- ₄ Autres. A préciser.....

Freins observés : (Plusieurs réponses)

- ₁ Problématique personnelle
- ₂ Recherche d'une activité ponctuelle
- ₃ Motivation de la personne
- ₄ Club/association trop fragile
- ₅ Santé fragile

Contraintes sociales à la mise en place :

Soutien mis en place pour lever les contraintes (proposition de remediation) (Plusieurs réponses) :

- 1 Régulation, sensibilisation auprès du groupe
- 2 Achat de matériel spécifique
- 3 Accompagnement physique de la personne
- 4 Formation des bénévoles ou des professionnels
- 5 Démarches administratives pour des aides financières
- 6 Autres. A préciser.....

L'accessibilité des locaux pour personnes à mobilité réduite est-elle satisfaisante ?(échelle de 0 à 4 dont 0=pas du tout et 4=très satisfaisant)



4. BILAN DE FIN D'ACCOMPAGNEMENT

Nombre d'accompagnements réalisés : | _____ |

Situation au moment de l'extraction des données :

- 1 Arrêt brutal par la personne en cours d'accompagnement/abandon/perdu de vue
- 2 Fin d'accompagnement comme prévu,
A préciser la date de fin d'accompagnement : |__|__| |__|__| |_____| JJ/MM/AAAA

La capacité d'accueil de la structure est-elle satisfaisante ?(échelle de 0 à 4 dont 0=pas du tout et 4=très satisfaisant)?

Au départ



En fin d'accompagnement ?



Niveau d'aptitudes de la personne à pratiquer une activité en fin d'accompagnement ?

- 0 Aucun
- 1 Faible
- 2 Moyen
- 3 Bon
- 4 Excellent

5. INCLUSION

Une adhésion (cotisation, carte d'abonnement...) à une structure a été effectuée par la personne accompagnée ?

- 1 Oui Si oui, date de l'adhésion : |__|__| |__|__| |_____| JJ/MM/AAAA
- 0 Non Si non, pour quelles raisons ?
- 2 En cours

Raisons :

6. SUIVI APRES ADHESION (bilan à 5 mois)

Un contact de suivi après adhésion a été pris avec la personne concernée ? :

₀ Non ₁ Oui

Date prise pour un rdv de suivi : |__|__|MM |__|__|__|__|AAAA

Est-ce qu'il y a toujours un maintien de la pratique par la personne accompagnée ?

₀ Non ₁ Oui

Observations et bilan :

⇒ Bilan

⇒ Projet de la personne

⇒ Evolution dans la pratique : quelles sont les éléments observés ?

Une évolution globale dans la pratique ?

₀ Non ₁ Oui

Du lien social établi avec le groupe en dehors de l'activité ?

₀ Non ₁ Oui

Une inclusion réussie avec le groupe ?

₀ Non ₁ Oui

Une envie de faire d'autres activités ?

₀ Non ₁ Oui

Annexe 2 : Fiche de suivi des actions réalisées par « Cité Cap ! » Version du 11/10/2018

1. IDENTIFICATION DE L'ACTION REALISEE

Titre de l'action :

Date de début de l'action : |_|_|_| JJ |_|_|_| MM |_|_|_|_| AAAA

Date de fin de l'action : |_|_|_| JJ |_|_|_| MM |_|_|_|_| AAAA

Nombre de séances de l'action : |_____|

Nature de l'action : 1 Première rencontre avec un bénéficiaire, préciser n°identifiant du bénéficiaire |_____|

(1 seule réponse)

2 Accompagnement d'un bénéficiaire vers une structure associative
Préciser n°identifiant du bénéficiaire : |_____|

3 Rencontre avec une structure associative pour un bénéficiaire
Nom de la structure :
Préciser n°identifiant du bénéficiaire : |_____|

4 Information et sensibilisation auprès de partenaires
Nom du (des) partenaire(s) :

5 Réunion de coordination (copil, cotech, autres réunions...)

6 Communication

7 Evaluation

Lieu de l'action (Nom de la commune) :|_____||

Description de l'action :

.....
.....
.....

2. OBJECTIFS PRINCIPAUX

Objectifs principaux de l'action :

1 Identifier et évaluer les besoins d'un bénéficiaire

2 Favoriser l'inclusion d'un bénéficiaire par le secteur associatif

3 Convaincre le secteur associatif et les pratiquants « ordinaires » de sortir d'un fonctionnement cloisonné

4 Encourager les personnes éloignées des activités sportives, culturelles ou de loisirs d'y accéder, les accompagner sur l'activité

5 Former et sensibiliser les acteurs permettant d'engager un changement de regard et d'approche

6 Déployer le dispositif

7 Evaluer le projet Cité-Cap

3. DESCRIPTION DE L'ACTION

Cadre d'intervention de l'action : celle-ci concerne-t-elle ?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> ₁ le secteur associatif du sport | <input type="checkbox"/> ₅ le secteur médico-social |
| <input type="checkbox"/> ₂ le secteur associatif culturel | <input type="checkbox"/> ₆ le secteur social |
| <input type="checkbox"/> ₃ le secteur associatif de loisirs | <input type="checkbox"/> ₇ le tout public |
| <input type="checkbox"/> ₄ le secteur d'accueil de loisirs sans hébergement | <input type="checkbox"/> ₈ les institutions politiques |
| | <input type="checkbox"/> ₉ les institutions de santé |

Public atteint par cette action (cochez la case du public atteint par cette action) :

- | | | |
|--|--------------------------|-------|
| <input type="checkbox"/> ₁ Bénéficiaires | Nombre de bénéficiaires | _____ |
| <input type="checkbox"/> ₂ Professionnels | Nombre de professionnels | _____ |
| <input type="checkbox"/> ₃ Autres adultes | Nombre d'autres adultes | _____ |
| <input type="checkbox"/> ₄ Partenaires | Nombre de partenaires | _____ |
| <input type="checkbox"/> ₅ Tout public | Nombre de tout public | _____ |

Cette action répond aux besoins suivants :

Freins et difficultés repérés :

Réponses apportées :

4. BILAN DE L'ACTION

Objectifs atteints : ₁ Oui ₂ Non

Evolution des représentations : ₁ Oui ₂ Non

Facteurs facilitants l'action :

Annexe 3 : Liste des associations contactées par « Cité Cap! » pour l'inclusion d'un bénéficiaire dans la pratique d'une activité – Plusieurs pour un même bénéficiaire

	Nom de l'association contactée :	Lieux de pratique	Nombre de bénéficiaires
1	Club du 3ème âge	Collet de Dèze	1
2	Club de pétanque	Collet de Dèze	
3	Pétanque floracoise*	Florac	1
4	GEM de Modestine*	Florac	1
5	Club Badminton*	La Canourgue	1
6	Eclaireuses Eclaireurs de France*	La Canourgue	
7	Comité Départemental Sport Adapté Lozère (CDSA 48)*	Lozère	3
8	Educateur spécialisé en libéral*	Marvejols	1
9	GEM de la Lozère*	Marvejols	3
10	Marvejols cross marathon*	Marvejols	1
11	Club de boxe de Marvejols*	Marvejols	2
12	Club de pétanque de Marvejols*	Marvejols	1
13	Club de rugby*	Marvejols	1
14	Cross fit nature Lozère*	Marvejols	2
15	Retraite sportive - Le truc du midi*	Marvejols	1
16	Club de poterie	Mende	1
17	Club Badminton*	Mende	1
18	Club musculation*	Mende	4
19	Club natation de Mende*	Mende	2
20	Club tir à l'arc mendois	Mende	1
21	Club de zumba*	Mende	1
22	Coryphées danses	Mende	1
23	Greta de Mende formation informatique	Mende	1
24	Haltérophilie club mendois	Mende	1
25	Mairie de Mende*	Mende	1
26	Maison solidaire de Mende	Mende	1
27	Mende Gévaudan club handball loisirs*	Mende	2
28	Mende Basket*	Mende	1
29	Moto club	Mende	1
30	Piscine Marceau Crespin*	Mende	2
31	Roller club Mende	Mende	1
32	Team Boulôbut Valdo*	Mende	1
33	Tennis de table mendois*	Mende	1
34	Foyer rural Rouffiac animation*	Saint Bazile	1
35	Centre d'accueil du Ventouzet	Ste-Colombe-de-Peyre	1
36	Amicale des footballeurs nord Lozère	St Chély d'Apcher	1
37	Club de pétanque*	St Chély d'Apcher	1
38	Piscine	St Chély d'Apcher	1

42 bénéficiaires différents

* Associations qui ont accueillies des bénéficiaires accompagnées par « Cité Cap! »

Source : « Cité Cap! », suivi des bénéficiaires, extraction des données au 01/03/2019 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Annexe 4 : Liste des structures/partenaires ayant participé à une information/sensibilisation (Présentation du dispositif)

	Nom de la structure ayant bénéficié d'une action d'information ou de sensibilisation du dispositif « Cité Cap! »	Nombre de Participants*
1	AIPPH 48 (Association Insertion des PH en Lozère)	15
2	ANPAA	50
3	APF	3
4	ATL	10
5	CAAJ	15
6	CAMSP	15
7	CD48 (1 service : sport santé, enfance-familles)	13
8	CCSS	8
9	CDOS	8
10	CDSA (Comité départemental du sport adapté)	15
11	CHRS La traverse	4
12	CIDFF	15
13	CMPE	15
14	CMS Langogne	15
15	CMS Marvejols	15
16	CMS Mende	15
17	CMS St Chély	15
18	Comité de liaison des associations (SEP 48, U.SAB, AMADYS, FAAF30/48, AUTISME48, UDAF, AFA)	15
19	DDCSPP (3 services : jeunesse, santé, PSP)	21
20	IFSI	30
21	Ordre national des Kinés	1
22	Ligue de l'enseignement	1
23	Maison Relais - CHRS	2
24	Mairie de Mende	25
25	MDPH	45
26	PMI	6
27	SAMSAH	13
28	SAVS	12
29	Organisateurs et directeurs d'accueils collectifs de mineurs : - Action catholique des enfants de Lozère - Association Trait d'Union - Centre National de pleine nature - Centre du Ventouzet - Eclaireuses/Eclaireurs de France - 2 Foyers ruraux (Langlade, Florac) - Ligue de l'enseignement - 10 ALSH (Rieutort, St Chély d'Apcher, Vialas, Mont-Lozère-et-Goulet, Marvejols, Châteauneuf-de-Randon, Quézac, Mende, Banassac et Chanac) -SAIEM (Société d'économie mixte) (Mende)	22
Total		439*

* attention un professionnel peut avoir participé à plusieurs actions de nature différente donc peut être comptabilisé plusieurs fois si on fait la somme des personnes touchées

Source : « Cité Cap! », suivi des actions, extraction des données au 01/03/2019 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Annexe 5 : Liste des structures/partenaires membres du comité de pilotage

Nom des structures/partenaires membres du copil	
1	GEM de La Lozère et de Modestine
2	Conseil départemental de la Lozère
3	DDCSPP de Lozère
4	Résidences lozériennes d'Olt
5	Le Clos du Nid
6	MDPH Lozère
7	ARS Lozère
8	CCSS
9	ATL
10	UDAF
11	UNAFAM
12	Résidence St Nicolas
13	Association La Traverse
14	Mairie de Mende
15	CDOS
16	CNSA
17	CCAH
18	CREAI-ORS Occitanie

Annexe 6 : Fiche de poste du chargé de mission de « Cité Cap ! »

Description des missions :

- Développer le projet « Cité Cap ! » sur le département
- Coordonner, piloter et développer la mise en place du dispositif
- Etablir et animer le lien entre les structures médicosociales, sociales et sanitaires « Cité Cap ! »
- Accompagner individuellement les personnes concernées dans leur projet de pratique d'une activité sportive, culturelle ou de loisirs
- Développer l'offre d'activités, de formations et d'informations auprès des structures accompagnants des personnes en situation de handicap en milieu ouvert sur le département

► CLASSIFICATION :

Famille

Animation

► ACTIVITES PRINCIPALES

1. Accompagner individuellement les personnes concernées : recevoir les personnes, les écouter, prendre en compte son projet et ses besoins, mettre en confiance la personne, articuler et mettre du lien avec les associations, accompagner la personne si besoin physiquement dans la pratique de l'activité
2. Prise en compte des besoins et attentes des personnes
3. Coordonner l'évolution du dispositif sur une échelle départementale
4. Constituer et animer un réseau d'associations partenaires
5. Gérer la communication (site internet, réseau sociaux, presse, courrier, mailing...)
6. Rencontrer les acteurs-partenaires pour leur présenter le dispositif : structures sociales, médicosociales, publiques, associatives...
7. Répondre à des AAP pour des recherches de partenaires financiers (montage technique, montage administratif, ...)
8. Maintenir le lien avec les structures et la dynamique partenariale
9. Proposer des formations et une animation territoriale par des journées de sensibilisation
10. Être un appui -ressources, soutien technique auprès des professionnels du milieu associatif et des ALSH pour leur permettre d'accueillir des personnes en situation de handicap
11. Gère l'entretien des locaux

Remarque : le suivi financier du dispositif n'est pas dans la fiche de poste du chargé de mission de « Cité Cap ! »

▶ ACTIVITES SPECIFIQUES

- Développer les activités ponctuelles de pleine nature au regard des compétences du chargé de mission
- Développer de l'offre ponctuelle de séjours adaptés
- Développer et coordonner des temps de formation auprès des ACM/ALSH
- Développer une offre d'activités physique adapté sur le département.
- Mettre en place des actions autour du sport santé et l'éducation thérapeutique du patient pour les personnes atteintes d'affections de longue durée.

▶ COMPETENCES

SAVOIRS et SAVOIR-FAIRE

- Bonne écoute,
- Bonne posture d'accompagnateur, de soutien dans la guidance auprès de la personne pour favoriser son « pouvoir d'agir »
- Bonne connaissance du département de la Lozère et des dispositifs existants des secteurs médicosocial et social
- Lien fort avec le milieu associatif
- Formation d'éducateur sportif avec toutes les formations lui permettant d'accompagner tout type de handicap (TSA, handicap psychique, handicap moteur ...)
- Est en capacité de mettre du lien entre le milieu associatif et les structures médicosociale et sociales
- Est en capacité de favoriser l'émergence d'idées et de pouvoir la soutenir, la porter

COMPETENCES RELATIONNELLES

Bonne écoute
Relation humaine